

Trop de gens, tant au Québec qu'à l'extérieur de la province, sont encore sous l'impression que la S.G.F. est une compagnie de la Couronne ou même une agence de l'administration provinciale, rattachée à je ne sais trop quel ministère. Cette erreur tient à plusieurs causes. Tout d'abord, une société comme la S.G.F. est sans précédent dans notre milieu: si notre tradition n'a jamais exclu l'intervention gouvernementale dans les affaires économiques, elle ne fournit néanmoins aucun exemple d'une action de l'état qui ne s'accompagne pas d'un contrôle total du geste posé. Il ne faut donc pas se surprendre si l'on cherche instinctivement à replacer la S.G.F. dans les cadres traditionnels au lieu de s'arrêter à l'innovation radicale et riche que constitue la société mixte à capitaux publics et privés.

René Paré

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

635 HENRI-BOURASSA EST

MONTRÉAL 12

TÉL. 381-1888

L'industrie de l'auto progresse à pas de géant

L'industrie de l'automobile connaît cette année des débuts fort prometteurs qui laissent présager de nouveaux sommets de production et de vente. La production de janvier: 69,455 unités, et une augmentation des ventes de huit p.c., à plus de 44,000 unités, ont fait du mois de janvier le meilleur de l'histoire de l'industrie de l'automobile. L'augmentation est de 20 p.c. par rapport à l'an dernier et de 12 p.c. sur le sommet atteint en 1964.

Nous pouvons citer en exemple Volvo qui se classe au rang des sociétés qui exportent des automobiles fabriquées au Canada. Cette société a augmenté sa production de 58 p.c. en janvier, 315 unités, en comparaison de 200 unités en janvier 1965; 200 voitures Volvo ont été exportées aux États-Unis, en janvier 1966.

Notons que la production canadienne d'automobiles en 1965, s'établit à 709,568 unités, un nouveau sommet et une augmentation de 26.8 p.c. sur la production de 1964.

La production de camions atteignait également un sommet avec 144,363 unités, une augmentation de 21.1 p.c., par rapport à 1964.

Les exportations doublent

L'entente canado-américaine sur l'automobile permet de doubler les exportations de voitures canadiennes. Les exportations ont été de 21,810 voitures, en janvier, dont 5,143 camions; l'augmentation est

de 13,553 unités, par rapport à janvier 1965.

Il va de soi que l'entente canado-américaine sur la libéralisation du commerce de l'automobile et des pièces entre le Canada et les États-Unis mûsse les exportations. Au total, l'an dernier, 96,155 voitures de promenade et camions fabriqués au Canada étaient vendus aux États-Unis.

Les grands fabricants canadiens d'automobiles ne désirent pas révéler leurs programmes d'exportation, mais il semble qu'ils soient ambitieux.

En certains milieux on souhaite que les voitures canadiennes ne se vendent pas moins cher aux États-

Unis qu'au Canada, mais les manufacturiers insistent sur la nécessité de vendre "au prix du marché" dans l'un ou l'autre pays.

Quant aux projets dans l'avenir immédiat, certains manufacturiers s'apprêtent à réduire le nombre de modèles de façon à produire davantage à meilleur compte.

L'activité des manufacturiers de l'automobile reflète l'activité économique qui traverse, depuis quel-

ques années, une période de très rapide expansion, stimulée principalement par l'essor des exportations et l'accroissement de la formation brute de capital fixe. Le chômage est tombé largement au-dessous de 4 p.c. et les taux d'utilisation de la capacité de production ont augmenté. Dans l'ensemble, la pression de la demande ne paraît pas excessive, et la hausse des prix, bien qu'elle se soit un peu

accélérée, reste en général modérée.

Le déficit de la balance des paiements courants augmente, alors qu'il diminuait régulièrement les années précédentes. L'entente canado-américaine sur l'automobile tend à le diminuer. La politique financière et monétaire a été, dans l'ensemble, orientée vers l'expansion, bien que le marché monétaire se soit plutôt resserré du fait d'une demande de crédits très active.

Au départ, donnez à une entreprise d'Etat un capital suffisant - M. Dreyfus

Si toutefois je peux me permettre de donner un conseil à ceux qui, du fait de leurs responsabilités gouvernementales, sont amenés à créer des sociétés d'Etat, je leur dirai: "Au départ, ne lésinez pas sur les moyens, donnez à une entreprise dont vous attendez une action d'entraînement un capital suffisant. Je dis bien "au départ", car, ensuite, il appartient à ses dirigeants d'équilibrer leurs comptes. Mais, de se sentir un peu à l'aise quand on commence, cela rend quand même la vie plus facile". C'est en ces termes que M. Pierre Dreyfus, président de la Régie nationale des usines Renault, a fait état de la position d'une société d'Etat, devant les membres de la Chambre de commerce française au Canada, jeudi.

Il assistait, vendredi, à l'inauguration de l'usine de la Société de Montage Automobile - SOMA Inc. à St-Bruno, société filiale de la Société générale de financement.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, des allocutions ont été prononcées par MM. Lesage, premier ministre de la province; C.M. Drury, ministre de l'industrie, à Ottawa; Roland Peugeot, vice-président des Sociétés Peugeot; Pierre Dreyfus, président de la Régie Renault; René Paré, président de la SGF et Gérard l'illon, président de Sidbec et vice-président de la SGF.

SOMA

L'usine SOMA fait le montage des voitures françaises à la suite d'accords intervenus entre la Société générale de financement du Québec, les gouvernements fédéral et provincial, et les sociétés Renault et Peugeot. Le 15 février 1965, l'entente SGF - Renault - Peugeot se signait à Paris dans les bureaux de la Délégation générale du Québec.

L'usine Soma, à St-Bruno de Montarville, fonctionne depuis octobre dernier et les premières voitures Renault et Peugeot sont sorties de la chaîne de montage en novembre. Soma emploie 225 ou-

vriers et versera des salaires annuels d'au delà d'un million de dollars. Grâce aux accords entre la France et le Québec, une partie des cadres techniques et du personnel de maîtrise de Soma ont pu effectuer, en France, en juillet dernier, un stage d'entraînement aux usines françaises d'automobiles.

La portée symbolique des relations franco-québécoises à l'occasion de l'établissement d'une usine de montage était soulignée à la manifestation de vendredi par la présence, outre le premier ministre, de l'ambassadeur de France au Canada, M. François Leduc et de nombreuses personnalités du monde politique, de l'industrie et du commerce.

Renault n'a rien coûté

M. Dreyfus a particulièrement mis en lumière que la Régie Renault, en définitive, n'a rien coûté à l'Etat et qu'elle est considérée comme une entreprise ordinaire dans le domaine de l'automobile; sa direction s'en tient aux mêmes données administratives.

Le président de la Régie a aussi fait état de la sagacité de son prédécesseur, M. Lafaucieux, qui, dès 1945, dès que Renault devint entreprise d'Etat, lança un vaste programme d'exportation qui fit vendre 46,000 voitures à l'étranger, en 1955 et 277,000, en 1965; plus de 40 p.c. de la production est exportée.

Tous les résultats obtenus par Renault depuis 20 ans, l'ont été sur ses seules ressources. Jusqu'en 1962, l'Etat n'a pas eu à mettre un sou dans l'entreprise qui s'est développée par autofinancement ou par recours à l'emprunt. Des dividendes substantiels ont été versés à l'Etat.

C'est en 1962 que l'Etat assumait son rôle de propriétaire en augmentant le capital de l'entreprise de 250,000,000 de francs répartis sur trois ans. En 20 ans, Renault a décuplé la valeur du patrimoine que représentaient les usines Renault de 1945, a dit M. Dreyfus.

Il est d'ailleurs clair, à mon avis, qu'à l'ère des "managers" et compte tenu du progrès technique et de l'évolution économique et sociale du monde occidental, les différences entre les entreprises publiques et privées s'estomperont. Cela est déjà le cas dans les pays les plus évolués.

Mais il reste encore, je le crois, de vastes champs à explorer où l'entreprise nationale est une bonne solution. A mon avis, et à condition que comme Renault, elle soit gérée de manière indépendante et joue totalement le jeu de la concurrence, elle peut prendre des risques et défricher des chemins malaisés, a souligné M. Dreyfus.

Dans le monde

L'usine de la SOMA est la vingtième usine située hors de France où sont assemblées ou fabriquées des automobiles Renault. Certaines sont de simples usines d'assemblage, auxquelles nous expédions de France la quasi-totalité des pièces composant une voiture. D'autres fabriquent celles-ci à près de 100 p.c. Entre ces deux extrêmes, il y a toute une gamme d'usines qui assemblent en incorporant une part plus ou moins grande de pièces fabriquées sur place. Ce que nous constatons depuis plusieurs années est que le pourcentage d'incorporation locale augmente progressivement partout. Cette évolution ne nous déçoit pas. Elle nous apparaît comme normale et nécessaire, à condition bien entendu que les pièces fabriquées localement ne soient pas d'un prix plus élevé que celles expédiées de France. Sous cette condition, nous nous réjouissons de constater que l'industrie automobile, à laquelle nous vouons notre existence joue un rôle d'entraînement dans le développement industriel, économique et social des régions où elle s'installe.

Statut semblable

Un autre motif de satisfaction, auquel j'attache pour ma part un

(Suite à la page 10)

La pêche des crevettes et des pétoncles dans le golfe serait à la fois possible, profitable

Le ministère des pêcheries du Canada, M. H.-J. Robichaud, et le ministre de l'industrie et du commerce du Québec, M. Gérard-D. Lévesque, annoncent plusieurs projets conjoints pour l'expansion de la pêche dans la province de Québec en 1966.

Parmi ces projets, il y a des pêches d'exploration visant à établir les possibilités d'exploitation commerciale de la crevette dans le golfe St-Laurent; une étude des gisements de pétoncles dans le voisinage des Îles-de-la-Madeleine; un relevé des stocks de mollusques et de crustacés dans les eaux côtières de la province; et le dressage de cartes des bancs de pêche à la hauteur de l'île d'Anticosti et de la Côte Nord du Golfe. Les ressources des Îles-de-la-Madeleine en fait d'algues marines seront étudiées et, enfin, les expériences déjà commencées avec des échosondeurs à bord de navires de pêche côtière, surtout des bateaux de pêche au filet mailant, seront poursuivies.

Un de ces projets comporte des expériences sur un nouveau type de flotteur, remorqué par hélicoptère, en vue de repérer rapidement les concentrations de poisson. On poursuivra aussi l'exécution d'un

projet, commencée en 1965, dans l'intention de trouver des moyens plus efficaces de capturer le hareng et le maquereau à la seine coulissante, ainsi qu'à l'aide de dispositifs d'attraction lumineux. Des expériences importantes avec un chalut électrifié, actuellement en cours de perfectionnement, seront aussi continuées.

Dans le domaine du traitement du poisson, la formation de blocs par le vide et la congélation sous pression en vue de réduire les frais et les pertes entraînées par l'évaporation, seront encore des travaux prioritaires; en outre, les expériences en laboratoire sur la jurification des clams seront continuées. Le programme en question vise aussi d'autres buts: trouver de meilleurs moyens de traiter les crevettes, les pétoncles, les algues marines et autres produits spéciaux, et faire l'essai d'une machine à vider le poisson, qui sera installée sur un petit chalutier du Golfe. Les investigateurs scientifiques du ministère de l'industrie et du commerce de la province de Québec seront chargés de l'exécution du programme conjoint et le service d'expansion industrielle du ministère fédéral des pêcheries fournira toute l'aide technique nécessaire à la réalisation de ces projets.

Le gouvernement français adopte de nouvelles mesures économiques et sociales

Par François MARTIN-GUEGAN

Comme le faisait récemment remarquer un commentateur, il est plus sain et plus facile de faire la même politique avec un autre homme qu'une politique différente avec le même homme. Cette réflexion lancée à propos du remplacement à la tête du ministère des Finances et des Affaires Économiques de M. Giscard d'Estaing par M. Michel Debré a trouvé sa confirmation la semaine dernière, le mercredi 16 février exactement, lors de la présentation à la presse du programme économique et social du gouvernement français. Signalons brièvement les principaux points de ce programme.

Une hausse de 5% des transports ferroviaires

En matière économique la mesure qui intéresse le plus directement les industriels est la libéralisation apportée au blocage des prix instauré avec le plan de stabilisation. Les fabricants ne retrouveront certes pas une liberté totale, mais une nouvelle possibilité leur est proposée par le gouvernement : le contrat de programme. Selon ce système les industriels devront, s'ils désirent bénéficier du contrat de programme. Selon ce système les industriels devront, s'ils désirent bénéficier du contrat de programme, présenter au gouvernement leurs intentions en matière de production, de prix, de salaires, d'investissements, d'exportations. Si ce programme est agréé les producteurs retrouveront la liberté de fixer leurs prix.

Pour favoriser les entreprises qui consentiront un effort d'investissement en biens d'équipement, le gouvernement leur accordera une déduction d'impôts d'un montant égal à 10 p.c. de la valeur comptable du bien ainsi acquis. Cette disposition appelée "avoir fiscal" allégera d'un peu plus de 400 millions par an les charges fiscales des entreprises.

Autre mesure, mais qui celle là ne sera pas ressentie par les seules entreprises, le gouvernement a décidé une hausse de 5 p.c. des tarifs de la S.N.C.F. (Société Nationale des Chemins de Fer Français) tant pour les marchandises que pour les voyageurs. L'augmentation des tarifs de la R.A.T.P. (Régie Autonome des Transports Parisiens) et des chemins de fer de la banlieue parisienne a été réservée pour l'instant. On envisage de la compenser par une taxe sur les entreprises qui de toute façon seraient obligées d'augmenter l'indemnité de déplacement de leurs employés si la hausse intervenait.

En matière de crédit le gouvernement envisage la suppression du taux minimum pour les opérations de banque. Il espère ainsi, avec trop d'optimisme semble-t-il, que les banques pourront se faire une concurrence accrue favorable à l'expansion du crédit.

Enfin le gouvernement va nommer une commission chargée d'étudier "l'amendement Vallon" qui propose l'appropriation par les salariés d'une partie des profits des entreprises consacrés à l'autofinancement. Ce problème est d'une grande importance pour l'avenir des rapports entre les salariés et l'entreprise. En France il est au centre des discussions au sujet du VIème plan et de sa politique des revenus. La question est complexe et elle sortira largement du cadre de cet article. Nous l'aborderons en détail prochainement.

Les mesures sociales

L'opinion publique française sensibilisée par la campagne électorale attendait aussi des mesures sociales. Elles ont leur place dans le programme du gouvernement même si elles sont jugées insuffisantes par la gauche et les syndicats.

A partir du 1er mars il y aura une majoration de 2.12 p.c. du S.M.I.G. (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti). Son taux horaire pour la région parisienne passera de 2,0075 à 2,050 F. On sait qu'en France le SMIG est le salaire minimum au dessous duquel nul ne peut être payé. Son importance est très grande en tant que baromètre des salaires car le SMIG est indexé sur 259 articles particulièrement représentatifs du coût de la vie; pratiquement très peu de salariés en France sont rémunérés au taux du SMIG.

L'allocation minimale aux personnes âgées passera de 1,900 à 2,000 francs par an à partir du 1er juillet, soit trois mois plus tôt que ne l'avait prévu la loi de finances. Les allocations familiales seront aussi majorées de 5 p.c. environ.

Le gouvernement a également

décidé de lancer un programme triennal supplémentaire pour résoudre le problème du logement dans les cas sociaux les plus difficiles. Ce programme prévoit la destruction des bidonvilles et leur remplacement par des logements sociaux prévus au nombre de 15,000. D'autre part au cours des trois années à venir seront construits 12,000 logements destinés aux personnes âgées, aux personnes seules et aux jeunes travailleurs.

Des crédits pour l'agriculture

L'agriculture bénéficie de l'ouverture de 140 millions de crédits supplémentaires dont 135 millions seront plus spécialement consacrés à l'élevage (équipement des exploitations agricoles, recherche appliquée à l'élevage expérimentation et diffusion de techniques modernes d'élevage, amélioration du cheptel et contrôle laitier). Les 5 millions restant sont prévus pour la modernisation des structures d'exploitation. Enfin, le gouvernement majore le S.M.A.G. (salaire Minimum Agricole Garanti) et le porte de 1.69 à 1.74 F. Cette majoration permet de réduire l'écart entre le SMIG et le SMAG.

Des comités provisoires de conseils économiques régionaux se forment

Deux comités provisoires viennent d'être formés dans le but de jeter les fondements de Conseils économiques régionaux, comme il en existe déjà dans différentes régions de la province. L'un de ces comités concerne la région des Bois-Francs, l'autre, la région de Portneuf.

Les buts de ces comités provisoires sont d'établir les structures et d'assurer la représentation de tous les agents économiques et des corps intermédiaires des milieux concernés aux futurs Conseils économiques régionaux.

Ces conseils économiques, lorsqu'ils seront créés, auront pour fonction de promouvoir le développement industriel et commercial de ces régions en étroite collaboration et selon les normes suggérées par le Conseil d'Orientation économique et appuyées par le ministère de l'Industrie et du Commerce de la province.

Bois-Francs

En plus de divers constats et voyages d'information déjà effectués auprès d'organismes et de ministères gouvernementaux, des rencontres ont eu lieu avec des représentants des corps intermé-

dières des principales villes de la région des Bois-Francs, dont Victoriaville et Drummondville, et tout indique que la collaboration sera excellente.

Le comité provisoire de cette région se compose de M. Gabriel Lemay, gérant de la Cie de Téléphone Bell, à Victoriaville, M. Denis Béliveau, courtier en valeurs, et M. Pierre Lambert.

Portneuf

Dans le comté de Portneuf, à l'issue d'une réunion groupant un éventail très représentatif de la population et après les explications fournies par le délégué industriel et des représentants du COEQ, un comité exécutif de quatre membres a été élu. Il se compose de M. Lucien Duplain, président, M. Léo Beaudry, 1er vice-président, M. Raoul Mathieu, 2ième vice-président, et M. Jean Dion.

D'ici peu les conseils municipaux et de comtés, les chambres de commerce, les unions ouvrières et les associations patronales seront appelés à être représentés au sein de ces futurs conseils économiques régionaux.

Les réactions à ces mesures

Les réactions aux mesures économiques et sociales du gouvernement ont dans l'ensemble reçu accueil assez peu favorable surtout de la part des syndicats qui les jugent insuffisantes. Mais chacun sait que le rôle d'un syndicat est par nature d'être insatisfait. Retenons surtout que la question a été posée de l'appropriation par les salariés d'une partie des profits des entreprises consacrés à l'autofinancement. C'est une question qui fera couler beaucoup d'encre, soyons en sûrs.

La réunion du Conseil économique du Nord-Ouest

Le Conseil économique du Nord-Ouest québécois, dont M. Honorius Fortin est le directeur-administrateur, tiendra sa prochaine réunion à Val d'Or, compte tenu du principe de rotation des réunions d'une ville à l'autre de la vaste région de l'Abitibi-Témiscamingue.

M. Alcide Courcy, ministre de l'agriculture et de la colonisation sera le conférencier au banquet de clôture, en présence de M. Gérard-D. Lévesque, ministre de l'industrie et du commerce et de M. Lucien Cliche, ministre des terres et forêts.

Tous les députés fédéraux et provinciaux sont invités pour l'occasion et l'on estime entre trois et quatre cents le nombre des délégués qui prendront part aux délibérations.

Quoique le Conseil d'Administration provisoire ait passé l'année à se structurer, différents projets furent élaborés et le travail de réalisation pourra débuter immédiatement après l'assemblée générale.

Les délégués officiels devront procéder à l'élection du prochain Conseil permanent.

Cours aux adultes

Hausse d'une centaine de classes

Loin d'accuser une diminution, qui aurait été considérée comme normale une fois le premier enthousiasme passé, le bilan des cours destinés aux adultes dans le territoire-pilote montre cette année une augmentation d'une centaine de classes sur l'an passé.

C'est la conclusion à la fois surprenante et encourageante qu'on peut tirer des statistiques complètes par la section de l'éducation du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, dirigée par M. Oscar Chamberland, statistiques qui montrent que pas moins de 206 classes d'extension scolaire sont à l'oeuvre, que les cours du soir totalisent 103 classes, et que les cours de formation professionnelle atteindront une centaine de classe.

Ceci signifie qu'au total on atteindra cette année environ 410 classes comparativement à 322 l'année dernière. Bien qu'aucun chiffre ne soit encore disponible pour l'année en cours, la comparaison du nombre d'élèves de l'an dernier par rapport au nombre de classes permet d'entrevoir que pas moins de 9,000 adultes du territoire-pilote d'aménagement sont retournés à l'école durant la présente année académique.

Globalement, les cours d'extension scolaire accusent une diminution de 14 classes, passant de 220 l'an dernier à 206 cette année. On doit cependant ici prendre note que c'est principalement à cause de la hausse générale de la scolarité l'an dernier que l'admission aux cours se trouve réduite cette année. Il y a par contre hausse des cours du soir de 74 classes l'an dernier à 103 cette année. Quant aux cours de formation professionnelle, pour lesquels on avait réussi à former 28 classes en 1964-65, on atteindra bientôt plus d'une centaine de classes.

BÉLANGER OUELLETTE & ASSOCIÉS

Conseillers en administration et ingénieurs industriels

- Personnel: cadres et fonctions
- Evaluation de tâches, salaires
- Plans de stimulants ou rendement
- Systèmes et procédures de bureau
- Manutention - Mécanisation
- Contrôles: production - prix coûtant - achats - inventaires - budget
- Organisation: ventes, distribution
- Etudes de rentabilité
- Planification à longue portée
- Structures financières
- Continuité de la Direction

1224 ouest, rue STE-CATHERINE, Suite 701, Montréal - Tél.: 866-9567

LAURIN, LAURIN, BEAUDRY INC.

DOMINION INSURANCE AGENCIES LIMITED

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS

NOUVELLE ADRESSE: TOUR DE LA BOURSE, MONTREAL 3 - 861-4761

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX et ASSOCIÉS

E.H. KNIGHT & CO.

Comptables agréés

MONTREAL • QUEBEC • RIMOUSKI

360, rue SAINT-JACQUES, Montréal

VI. 2-4691

J. LEVASSEUR Inc.

IMMEUBLE

635 est, boul. HENRI-BOURASSA, Montréal

Tél.: DU. 1-7788

MAURICE-R. FOREST

COMPTABLE AGRÉÉ

635 est, boul. HENRI-BOURASSA

Tél.: 387-5131

Carrieres et professions

COMPTABLE

Un comptable possédant au moins trois ans d'expérience dans le domaine de la construction est demandé par une entreprise de construction générale. Ses connaissances spécialisées devront lui permettre d'assumer immédiatement ses responsabilités.

J. & A. Levasseur Const. Inc.

Tel.: 381-8708

L'Energie atomique construira une centrale nucléaire

L'Energie atomique du Canada construira à ses frais une centrale atomique au Québec, sur un terrain qui lui sera fourni par l'Hydro-Québec; par la suite, la province se portera acquéreur de cette installation, selon une déclaration

du ministre des mines et des relevés techniques, M. Jean-Luc Pépin. Le coût de la construction de l'usine n'est pas encore déterminé.

D'autre part, le choix n'est pas encore arrêté quant à l'emplacement exact de la future usine. A

cette fin, l'Hydro-Québec a réservé deux terrains dans la ville de Bécancour.

L'Hydro-Québec aurait retenu 2 terrains sur les rives ouest et est de la rivière Gentilly, en vue de

les mettre à la disposition de Atomic Energy of Canada pour y construire la première usine atomique au Québec.

Le coût de construction s'élèverait à 80 millions.

Le réacteur sera de type expérimental, alimenté par de l'uranium 239. La consommation de cet uranium pour produire les quelque 250 mégawatts de l'usine atomique est d'environ 16 onces par année.

L'usine atomique qui sera vraisemblablement construite à Bécancour, à environ cinq milles des terrains de Sidbec, vendra une partie importante, sinon la totalité, de l'énergie à la sidérurgie. En effet,

près de 90 p.c. de la production de l'usine atomique sera acheminée sur Sidbec. Le projet de construction s'étendrait sur 67 mois.

En vue de déterminer exactement l'emplacement de la nouvelle usine, une équipe technique pourvue de tout l'équipement nécessaire a entrepris, le long de la rivière Gentilly, des relevés sismographiques.

On connaîtra probablement d'ici une quinzaine de jours l'emplacement exact de l'usine atomique. Lorsque le choix sera arrêté, l'Hydro-Québec expropriera les terrains pour ensuite les mettre à la disposition des constructeurs de la première usine atomique au Québec.

Les techniciens de l'eau éveillent notre conscience sur ce sujet capital

"L'Eau notre richesse", tel était le thème général du quatrième congrès annuel de l'Association québécoise des techniciens de l'eau (AQTE), qui s'est déroulé au Château Frontenac de Québec, les 21, 22 et 23 février, et auquel y ont pris part plus de 350 personnes.

Le président sortant de charge, M. Léopold Fontaine, ingénieur, vice-président de la Régie des Eaux du Québec, a tenu à souligner l'activité intense de la jeune et dynamique association.

Le vice-président de la Régie des Eaux a conclu son message en ces termes: "Le thème de notre congrès annuel, 'L'Eau notre richesse' exprime bien, je crois, la situation actuelle du Québec en regard des grands problèmes qui se rapportent à l'eau. Il appartient à des associations comme la nôtre de fournir la tribune requise pour l'expression des principes qui serviront de base à l'élaboration de ce qu'on pourrait appeler notre conscience nationale sur l'eau. En effet une association comme la nôtre peut, mieux que tout autre organisme, faire le groupement des compétences représentant toutes les disciplines impliquées dans les problèmes de l'eau".

Le congrès était sous la présidence de M. Jean Robitaille, ingénieur conseil de Sainte-Foy, alors qu'une dizaine de conférenciers de choix ont exposé leur point de vue sur la conservation et l'utilisation de l'eau d'alimentation domestique.

En plus des conférences techniques, le comité d'organisation avait prévu la visite du chantier de construction de l'égout collecteur de Sainte-Foy, et d'une station de compostage dont on vient de faire la mise en marche à Ste-Foy.

Un mémoire

Un mémoire a été soumis au gouvernement du Québec par l'AQTE. Celle-ci, présentant le rapport annuel de son activité, fit des recommandations qui expriment des opinions prévalant au sein de l'organisation, dans le domaine des techniques de l'eau.

L'AQTE a souligné à M. Jean Lesage, premier ministre de la province de Québec, qu'elle est la section canadienne de "l'American Water Works Association", opérant dans le monde entier et dirigeant les principales activités des techniciens de l'eau. Elle rend accessible à tous les ingénieurs et les opérateurs d'usine de traitement d'eau et d'égout de la province de Québec, les facilités qu'ont les concitoyens de langue anglaise de pouvoir profiter de l'AWWA. "L'AQTE vise donc, comme il est dit dans le préambule du mémoire, à grouper tous les effectifs de notre province dans le domaine des eaux, en vue de coordonner leur activité et de les mettre au pas avec les autres techniciens de l'Amérique du Nord. Elle répond ainsi à des besoins particuliers des Canadiens français."

On souligne aussi au premier ministre la nécessité de l'échange d'informations avec l'augmentation du nombre et de la complexité des problèmes du domaine des eaux et aussi avec l'augmentation du nombre des techniciens de ce domaine. Qu'il suffise de mentionner qu'en 1965 dans la province, des projets d'aqueduc, d'égout et d'usines de traitement d'eau ou d'égout évalués à quelque \$125,000,000 ont été étudiés ou réalisés partiellement ou en entier.

Dans le mémoire on dit que le recrutement de l'AQTE s'est fait d'une façon très active au cours de l'année; que l'Association compte maintenant plus de 300 membres qui sont régulièrement informés de ses activités par le bulletin "Hydroscope", publié quatre fois par année.

L'Association a de plus procuré à tous les membres un lexique anglais-français glossaire de traduction. Le mémoire met également en évidence le congrès annuel, tenu à l'Hôtel Sheraton Mont-Royal, à Montréal, qui a réuni près de 500 personnes. Pour la première fois dans la province de Québec, l'AQTE a présenté à ses membres des cours, à l'Université de Montréal et à l'Université Laval, de Québec.

Il est encore souligné que des représentants de l'AQTE ont eu des entretiens avec les autorités du ministère des affaires municipales, dans le but d'exprimer les vues de l'association sur l'organisation du service technique de la régie des eaux.

Les recommandations

Voici quelques recommandations soumises dans le mémoire: Toutes les lois régissant les eaux devraient être codifiées afin de faciliter la connaissance de ces lois et de simplifier leur mise en application. Un comité consultatif devrait être formé afin de faire des recommandations sur la législation s'appliquant aux eaux et sur les structures de l'opération de la régie et de son service technique.

Il serait souhaitable, aussi, que les cours d'eau soient classifiés, afin de connaître leur état, les usages qui peuvent en être faits et la nature des traitements qui doivent être appliqués aux eaux usées qui y sont déversées.

Dans le même ordre d'idée, l'AQTE croit qu'un regroupement des ouvrages municipaux d'aqueduc et d'égout serait très avantageux aux points de vues conception, réalisation et opération.

Les cours

En terminant, l'Association mentionne que les cours de génie sanitaire donnés par les universités du Québec sont différents et d'une façon générale, une période de temps insuffisante est allouée à ce cours. Par conséquent l'AQTE recommande donc que ce cours soit uniformisé et dispose d'une période de temps qui permette de couvrir toute la matière de base. Il est aussi suggéré que la création de centres de recherches sur les traitements

d'eau et d'égouts aiderait la poursuite d'études post-universitaires dans ce domaine, le développement de techniques nouvelles appropriées contribuerait finalement à des économies importantes, si l'on songe aux montants extraordinaires qui doivent éventuellement être dépensés pour les ouvrages de traitement.

Le congrès

Pendant les trois jours de congrès des conférenciers se sont succédés à la tribune avec les sujets suivants: "Les eaux souterraines", M. P.-O. Bourgeois, ing., vice-président, International Water Supply; "Le frasil", M. B. Michel, ing., docteur en génie, professeur agrégé d'hydraulique, université Laval; "Filtration à taux élevé sur lit à graduation inversée", M. G. Audet, ing., m. sc., Surveyer, Nenniger & Chênevert, ingénieurs-conseils; "Les aide-coagulants", M. P.-A. Blanchet, ing., m. sc., de la régie des eaux du Québec, "Automatisation des usines", L. Darveau, ing., représentant technique, Honeywells Controls Ltd.; "Etudes des cours d'eau", M. G. Jolicoeur, ing., m. sc., régisseur de la régie des eaux du Québec; "Problèmes de goûts et d'odeurs", M. A. Drapeau, ing., chef de laboratoire, ministère de la santé; "Etangs d'oxydation aérés", M. R. Savoie, ing., m. sc., Goulet, St-Pierre, Bertrand, Charon et Savoie, ingénieurs-conseils.

Le prochain congrès annuel de l'AQTE sera tenu à Montréal, à l'hôtel Sheraton-Mt-Royal, du 12 au 15 février 1967.

Kruger construit à St-Félicien mais ne ferme pas Bromptonville

Kruger Pulp and Paper Limited, de Montréal, a démenti la nouvelle parue dans un journal soutenant qu'une fois que son complexe de pâte et papier de \$75 millions sera en exploitation à St-Félicien, elle fermerait son usine de papier journal de Bromptonville, Québec.

M. B.J. Kruger, président de Kruger Pulp and Paper Limited, a qualifié "d'inexacte et de non fondée" cette rumeur. Il a déclaré que la compagnie avait l'intention, non seulement de continuer l'exploitation de son usine de Bromptonville, mais de l'accroître. "Depuis que nous avons acheté la fabrique de Bromptonville en 1950, nous avons investi plus de \$18 millions dans son expansion et sa modernisation. Nous venons de parachever, au coût d'un million de dollars, la première phase d'un autre programme d'expansion et de modernisation de cinq ans à cette usine. Ce programme engagera une mise de fonds de l'ordre de \$10 millions. Par conséquent il doit être évident que nous n'avons pas l'intention de fermer la fabrique de Bromptonville ou d'en réduire l'exploitation", disait-il.

Le président de la compagnie a également démenti que les employés

de l'usine de Bromptonville passent à celle de St-Félicien afin de travailler à la nouvelle usine de papier journal. "Cette suggestion est non seulement inexacte en raison de notre intention de continuer nos opérations à l'usine de Bromptonville, mais elle est contraire à la ligne de conduite énoncée par le gouvernement du Québec recommandant d'utiliser et de mettre en valeur les ressources humaines et naturelles disponibles dans la région où s'établit une nouvelle entreprise. Dans l'exploitation du nouveau complexe de St-Félicien, nous avons la ferme intention d'utiliser l'effectif ouvrier de la région de St-Félicien".

Le premier ministre Lesage avait annoncé le mois dernier que Kruger Pulp and Paper construirait un complexe de pâte et papier de \$75 millions à St-Félicien, municipalité située à environ 150 milles au nord de la ville de Québec. Le complexe sera construit en trois phases commençant par la construction d'une usine de papier journal de \$30 millions au printemps de cette année; une expansion visant à doubler la capacité de l'usine pour 1980; et la construction d'une fabrique de pâte chimique de \$45 millions qui sera entreprise au début de 1968.



La Banque Canadienne Nationale en collaboration avec le Salon National de l'agriculture a offert pour la 3e année consécutive un voyage à Paris pour deux personnes ainsi que \$500, en argent aux cultivateurs bona fide du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. A la clôture du 14e Salon, le 17, une jeune femme de cultivateur de St-Martin de Beauce s'est méritée le prix après avoir subi avec succès un test écrit portant sur les connaissances agricoles. On remarque de g. à d. Mme René Leclerc, le directeur général de la BCN, M. René Leclerc, le mari de l'heureuse gagnante, M. Joseph Rodrigue et Mme Rodrigue.



LES AFFAIRES

Hebdomadaire d'information financière, industrielle et commerciale.

635 est, boulevard HENRI-BOURASSA, Montréal 12, DU. 1-1888

Bureau à Toronto: 62, rue Richmond ouest, 364-2443

Président: Julien LEVASSEUR; vice-président: Séraphin VACHON; secrétaire: Me Philippe FERLAND, c.r.

Directeur: Séraphin Vachon, Rédacteur en chef: Marc-Henri Côté, Secrétaire de la rédaction: Félix Vallée, Collaborateurs réguliers: François Gauthier, de la faculté de commerce de l'Université Laval, Bernard Bonin de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, M. William H. Pugsley, de la faculté de commerce de McGill, Jacques Rolland, économiste, François Martin-Guégan de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris, Jean-Marc Chaput, économiste, François Zille, correspondant à Milan.

Représentants publicitaires: A Montréal, Claude Coupal, à Toronto, Stephen Danilov. Coordonnateur: John Sears.

Directeur de la circulation: Georges Larivière.

Responsable de la comptabilité: Mme Pauline Gariépy.

On souscrit pour un an (52 numéros) à raison de \$8.00; trois ans (156 numéros): \$15.00

(Le ministère des postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.)

Typographie: Typofilm Inc. Impression: Delpro Corporation

Quand les circonstances pressent, il faut répondre à l'appel de l'opportunité

A quelle enseigne se logent les réticences du Québec sur le programme de mobilité de la main-d'œuvre que propose Ottawa? Elles ne sont qu'apparentes semble-t-il, en dépit des déclarations du ministre du travail, M. Carrier Fortin.

Si spécial que soit au Québec le marché du travail, il ne faut pas le divorcer de la réalité de l'ensemble du pays. C'est au Québec surtout que subsiste une crise de chômage, à laquelle le programme fédéral tend à remédier.

Il va de soi que l'augmentation de notre population ne peut que justifier des mesures éloquentes, quand on constate que la courbe d'augmentation des emplois ne suit pas parfaitement la poussée démographique.

Faut-il craindre, comme l'exprimait le ministre que la main-d'œuvre experte fuit le Québec pour les autres provinces? La réponse à cette question nous échappe, nous l'avouons, mais dans le cas de la main-d'œuvre "croupissante" qui grossit et déforme la situation de la province sur le marché du travail, par rapport à l'ensemble du pays, il n'y a pas lieu de la retenir quand on requiert ses services ailleurs.

Une grave pénurie de travailleurs sévit dans les mines, par exemple. Ne serait-ce pas là une première mesure d'incitation au travail que de favoriser l'embauche dans ce secteur vital de l'économie québécoise?

Personne ne semble mettre notre population en garde contre le ressentiment qui pourrait se manifester au moment où elle constaterait qu'un certain nombre de travailleurs venus d'autres provinces viendraient au Québec occuper des emplois que notre population aura dédaignés.

Dans certains milieux, on a souligné le manque de coordination dans les politiques de main-d'œuvre. Un mouvement de cohésion se dessine qu'il ne faut pas à priori rejeter.

Les avantages que peut procurer au travailleur une coordination suffisante qui lui permettrait d'exercer son activité dans une région ou l'autre du pays avec le minimum d'inconvénients, paraissent souhaitables. Les prêts et octrois qui permettent à la main-d'œuvre de se rendre dans diverses régions peuvent aussi bien profiter aux travailleurs du Québec qu'aux autres.

C'est presque l'évidence même que d'affirmer qu'ils devraient davantage profiter aux travailleurs du Québec, puisqu'ils sont voués pour un grand nombre à chercher fortune ailleurs que dans l'étroite vallée de Saint-Laurent.

Il faut bien distinguer entre les exodes massifs qu'impose la direction d'une entreprise qui s'installe dans une autre province et celle beaucoup plus acceptable de jeunes gens qui répondent à l'appel de l'opportunité.

Pourtant, certains propos pourraient leur faire croire qu'un séjour hors du Québec ne soit pas recommandable et puisse nuire à leur formation. Tout au contraire et il suffit aux plus audacieux de faire le premier pas pour s'en rendre compte.

Qu'on le veuille ou non, nous subissons au Québec une saignée, évitable ou non, qui se compare à celle du tournant du siècle vers les Etats-Unis. S'il ne s'agit pas de l'encourager davantage, du moins, devons-nous admettre qu'elle ne peut, ni ne doit être enrayée dans les circonstances actuelles de pénurie relative d'emplois et de croissance de la population.

Marc-Henri COTE

L'économie des Etats-Unis

Au moment où elle atteint le plein emploi, elle est menacée par la guerre et la hausse des prix

par François GAUTHIER,

professeur auxiliaire à la faculté de commerce de l'Université Laval

Au fur et à mesure que les dernières données statistiques sur l'année 1965 paraissent, les chiffres confirment l'impression générale que l'on avait de l'état de l'économie américaine. Il serait évidemment hasardeux de se fonder sur le passé pour essayer de prévoir l'avenir; cependant, les dernières données que nous possédons laissent entrevoir certaines tendances susceptibles de se développer au cours de cette année. L'année 1965 a été caractérisée par la poursuite de l'expansion dans un climat d'équilibre et de prospérité, troublé néanmoins par la menace de pressions inflationnistes et par le déséquilibre persistant de la balance des paiements.

La prospérité du pays a permis à tous les secteurs de l'économie d'atteindre de nouveaux records. Loin de se démentir, il semble, au contraire, que l'expansion se soit accélérée au cours de la dernière année. On se souvient des craintes qui étaient exprimées au début de l'année. Celles-ci se sont révélées sans fondement. Le produit national brut s'est accru de 7.9 p.c. par rapport à l'année dernière; depuis février 1961, c'est-à-dire depuis le début de la période d'expansion, il a augmenté de 27 p.c., compte tenu de la hausse des prix. Le revenu disponible a atteint \$2,400 par habitant. La hausse des revenus et l'abattement d'impôt décidé en 1964 ont permis à la famille moyenne de dépenser davantage tout en épargnant davantage. En 1965, les dépenses des consommateurs ont porté davantage sur les biens durables, principalement les automobiles dont on a vendu plus de 9.4 millions d'exemplaires que sur les biens non-durables. La tendance à consommer de plus en plus de services que l'on notait depuis plusieurs années s'est encore accrue en 1965. Les dépenses du Gouvernement fédéral, après deux ans de quasi-stabilité se sont nettement élevées à la suite de la mise en oeuvre des programmes sociaux et du coût élevé de la guerre au Vietnam. Pour la première fois depuis de longues années, les dépenses des états et des municipalités ont été plus élevées que celles du gouvernement fédéral.

Cette expansion soutenue a eu pour conséquence d'amener une utilisation croissante des ressources disponibles. En fait, le point saillant de l'année 1965 réside dans le plein-emploi des capacités productrices de la nation sur le plan des ressources humaines. Les Etats-Unis s'approchent du plein-emploi. Le taux de chômage s'est abaissé à 4 p.c. de la main-d'œuvre active bien que celle-ci se soit accrue de 1.6 million en 1965. Remarquons toutefois que le taux de chômage n'est pas uniforme dans toutes les couches de la population. Le taux le plus bas (2 p.c.) se trouve parmi les hommes mariés. La situation est nettement moins favorable en ce qui concerne les noirs; les ouvriers peu spécialisés, les jeunes de 20 à 24 ans. Même dans les meilleures conditions il semble donc qu'il y ait un noyau de chômage irréductible dans les classes socialement défavorisées.

Sur le plan des ressources matérielles, le plein-emploi est atteint. Les usines fonctionnent à plus de 90 p.c. de leur capacité. Pour répondre à la demande, les firmes ont dû recourir aux heures supplémentaires. La semaine moyenne de travail pour les ouvriers à la production a atteint son plus haut niveau depuis la fin de la guerre et le nombre d'employés à la production a dépassé le sommet atteint

pendant la dernière guerre. Les entreprises ont donc élargi leurs programmes d'investissement. Les sommes ainsi investies représentent plus de \$50 milliards, soit plus de 15 p.c. qu'en 1964. Cependant, environ la moitié de ces sommes ont été dépensées pour la modernisation des équipements plutôt que pour des agrandissements. Toutefois, la modernisation de l'équipement apporte généralement un accroissement de la productivité et contribue, dans une certaine mesure, au potentiel productif de l'entreprise. Les gains enregistrés dans la productivité n'ont pas été suffisants pour répondre à la demande et les commandes non exécutées s'accumulent. Il n'existe donc pas ce gonflement des stocks si caractéristique de la fin du cycle. Cet indice, qui permettrait de qualifier l'expansion d'équilibrée et de prévoir une poursuite du mouvement pendant encore quelques mois, est cependant tempéré par la tendance inquiétante des prix.

L'indice des prix de gros enregistre une hausse de 2 p.c. pour l'année, ce qui est acceptable en période de croissance soutenue. On fait cependant remarquer que la hausse n'a commencé qu'en avril et qu'elle s'est accélérée en fin d'année, ce qui revient à dire qu'en fait elle a été plus forte que les 2 p.c. mentionnés. Elle a été largement due à l'augmentation des produits agricoles et alimentaires (9 p.c.) On ne peut guère espérer une amélioration de ces prix pendant les mois d'hiver. Il est donc probable que la hausse s'accroîtra dans les premiers mois de 1966. Le même phénomène s'est produit pour les produits industriels. Pour l'année 1965, la hausse a été de 1.6 p.c. mais ce mouvement s'est produit pendant les 6 derniers mois et les premiers indices de 1966 n'indiquent

pas un renversement de la tendance. Il y a donc là une sérieuse menace d'inflation qui risque de compromettre la stabilité de l'expansion.

Autre point noir au tableau: le déficit persistant de la balance des paiements en défit des mesures prises par l'administration américaine. Le déficit s'est sans doute amélioré: il est passé de \$2.8 milliards en 1964 à \$1.3 milliards en 1965. Il n'en demeure pas moins inquiétant d'autant plus que certains facteurs sont de nature à l'augmenter à nouveau en 1966. La réduction du déficit a été obtenue par la réduction ou le rapatriement des capitaux privés américains à l'étranger pourront diminuer leurs investissements sur une longue période si on ne prend pas d'autres mesures pour améliorer la position de la balance des paiements. Dans la balance commerciale, on enregistre un excédent de \$1.4 milliards qui est loin des \$6.7 milliards, atteints en 1964. Les importations se sont accrues, favorisées par l'accroissement de la demande aux Etats-Unis qu'au même moment la demande de produits américains à l'étranger ralentissait en raison de conditions plus difficiles qu'aux Etats-Unis. On note également que les investissements étrangers aux Etats-Unis ont été compensés par les dépenses des touristes américains en dehors de leur pays. L'effort de guerre au Vietnam ne semble pas avoir eu une incidence trop forte en 1965 en raison de la réduction des dépenses militaires dans les autres pays. En 1966, il est vraisemblable que les sorties de devises dues à la prolongation du conflit seront beaucoup plus importantes et pourront ainsi compromettre les efforts de redressement qui ont été tentés.

Un commentaire sur une taxe des gains de capital

M. Claude Ryan, directeur du "Devoir" qui assistait à la causerie prononcée par le président de la commission Bélanger, M. Marcel Bélanger, au déjeuner de la Chambre de commerce du district de Montréal, a commenté dans une note éditoriale du "Devoir", livraison du 23 février, la proposition de taxer les gains de capital, sous le titre: "L'idée d'une taxe sur les gains de capital fait son chemin." Voici le texte de cette note éditoriale.

Deux voix importantes ont préconisé, ces jours derniers, l'instauration d'une taxe sur les gains de capital au Canada.

Lundi soir, au programme télévisé de Pierre Berton, M. Jean Marchand s'est dit favorable à cette mesure. Hier midi, devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, M. Marcel Bélanger, qui prés de la commission québécoise d'enquête sur la fiscalité, a repris une recommandation en ce sens qu'avait déjà faite la commission.

M. Bélanger a invoqué, à l'appui de sa thèse, un argument à la fois très simple et très plausible. Si un investissement sous forme d'actions ou de biens immobiliers acquiert après un certain temps une valeur démultipliée, ce ne peut être dû à la seule action auto-fécondatrice du capital investi. L'accroissement réalisé est, en fait, le fruit d'un accroissement économique plus général auquel ont contribué les décisions et initiatives de tous les agents de la vie économique, y compris les pouvoirs publics.

Pourquoi, si tel est le cas, continuerait-on à exempter de l'impôt

sur le revenu les gains ainsi réalisés? Maintenir l'exemption ne serait-ce pas confirmer un régime d'exception pour une catégorie de contribuables qui est loin d'être, en général, la plus défavorisée?

L'instauration d'une taxe sur les gains de capital soulèvera évidemment une foule de problèmes pratiques. Il ne saurait être question, par exemple, d'établir cette taxe au Québec si le gouvernement ontarien et le gouvernement fédéral refusent d'agir dans le même sens, car on risquerait ainsi de provoquer une dangereuse fuite de capitaux vers la province voisine. Il faudra également étudier de près le rendement espéré d'une telle taxe, afin de s'assurer que les risques qui en découleront seront largement compensés par les entrées d'impôt.

Mais le moment paraît venu de prendre clairement position en faveur du principe d'une taxe sur les gains de capital. L'étude des modalités et des implications pratiques sera plus facile à faire lorsque seront connues les conclusions des commissions fédérale et ontarienne d'enquête sur la fiscalité.

Le Manitoba et le Québec poursuivent des objectifs communs, selon G.-D. Lévesque

Le Manitoba et le Québec poursuivent des objectifs communs, particulièrement dans le développement industriel et dans l'action régionale, mais par des voies différentes, par exemple, selon leurs langues et leurs cultures propres, a déclaré à Winnipeg, le 21, le ministre de l'industrie et du commerce du Québec, M. Gérard-D. Lévesque, lors d'une conférence prononcée devant un groupe d'hommes d'affaires membres du Winnipeg Sales and Advertising Club.

M. Lévesque a soutenu devant son auditoire que les deux provinces, loin de constituer deux isolées, étaient au contraire des voisins et des partenaires qui faisaient route dans la même direction. Il a cité comme exemple les efforts déployés par les deux gouvernements pour

améliorer la structure économique de leurs territoires respectifs.

Au cours de son exposé, le ministre Lévesque a fortement insisté sur la question des relations commerciales entre les deux provinces. Il a noté que le Bureau de la statistique du Québec était à la veille de produire des données inédites sur les échanges commerciaux entre le Québec et les autres régions économiques du Canada.

Actuellement, a dit le ministre, nous n'avons aucune indication valable sur les rapports entre le Manitoba et le Québec, si ce n'est qu'en 1962, les chargements et les déchargements de marchandises transportées par camions indiquent un certain équilibre commercial,

puisque le Manitoba a livré 36,000 tonnes de marchandises à la province de Québec et que celle-ci a expédié 35,000 tonnes au Manitoba.

Le ministre de l'industrie et du commerce a renouvelé son intention d'élargir le réseau des échanges commerciaux entre le Québec et les autres provinces. Dans cette ligne de pensée, il songerait à nommer, graduellement, des représentants de son ministère dans les principaux centres commerciaux du pays, afin de compléter de cette façon l'action des conseillers économiques du Québec postés à New-York, Londres, Paris et Milan.

Expo '67

A titre de ministre québécois, tuteur de l'Exposition Universelle

de 1967, M. Gérard-D. Lévesque a lancé une invitation personnelle à tous les Manitobains. Déjà, a-t-il souligné, des architectes de Winnipeg ont fait les plans de la Place d'Accueil, qui constituera l'entrée principale de l'Expo.

Au point de vue économique, le ministre a affirmé qu'une participation active à l'Expo '67 pouvait constituer pour le Manitoba une fenêtre ouverte sur le monde. Conscience de cette possibilité, cette province a d'ailleurs décidé de souscrire largement au pavillon des provinces de l'Ouest qui prendra place sur un terrain couvrant une superficie de 7 1/2 acres sur l'île Notre-Dame.

En guise de conclusion, M. Lévesque a exprimé sa conviction qu'une meilleure compréhension entre les peuples découlait surtout des échanges de vues, des rapports personnels et des rencontres entre individus. Il a félicité Winnipeg Sales and Advertising Club pour le travail effectué en ce sens et lui a exprimé ses remerciements de lui avoir fourni l'occasion de créer de nouveaux liens entre les Québécois et les Manitobains.

Élu au Conseil d'administration de la Mutual Life du Canada



ÉDOUARD FISET

M. Édouard Fiset de Québec a été élu membre du Conseil d'administration de La Mutual Life compagnie d'assurance du Canada. Urbaniste et architecte réputé, il est associé de «Fiset, Deschamps et Bartha». Il est diplômé de l'École des Beaux-Arts de Québec et de l'École supérieure nationale des Beaux-Arts de Paris, et agrégé de l'Institut royal d'architecture du Canada.

Dans la future institution qui sera unique en son genre au pays, puisqu'il s'agira d'une véritable école-usine où les élèves pourront étudier les différentes étapes de production du meuble, trois sections y seront aménagées; une section académique pour les disciplines de formation générale (français, chimie, histoire du meuble, etc.); une section d'ateliers pour le montage des meubles; une section de laboratoires pour la peinture et le séchage du bois.

Affinerie d'uranium à Elliot Lake

Une affinerie d'uranium d'une production de 150 tonnes par année est en voie de construction à l'emplacement de Rio Algom Nord à Elliot Lake, a annoncé aujourd'hui M. W. B. Malone, premier vice-président de Rio Algom Mines Limited et président de Rio Tinto Dow Limited.

Cette affinerie d'uranium sera la première au Canada, n'étant pas la propriété du gouvernement. La seule existante est celle exploitée par la société domaniale Eldorado Mining and Refining Limited.

La nouvelle usine affinera l'oxyde d'uranium (U3O8) à la teneur de réacteur, le bioxyde d'uranium agglomérable (UO2). Le bioxyde sera manufacturé en tiges d'alimentation par des constructeurs pour être utilisé dans des réacteurs nucléaires d'uranium naturel. L'exploitation de l'affinerie se fera par Rio Tinto Dow dont Rio Algom est le propriétaire intégral.

En faisant connaître cette nouvelle, M. Malone a stipulé que cet établissement, ne demandant qu'une mise de fonds modeste, classera le groupe de sociétés Rio Algom au rang qui lui permet de pro-

duire plus amplement du potentiel toujours croissant du marché nucléaire.

Uranium plus épuré

L'affinerie, a-t-il dit, pourra aux possibilités de production de produits d'uranium plus épurés. Ceux-ci pourraient comprendre d'autres espèces de bioxyde d'uranium, de carbure d'uranium, de nitrure d'uranium - d'hexafluorure d'uranium (UF6) ou son intermédiaire (UF4) utilisé dans les réacteurs d'uranium enrichi. Ceux-ci et d'autres produits d'uranium enrichi ne sont produits que par Eldorado.

La construction, a dit M. Malone, est maintenant bien en cours et sera terminée vers la mi-mars. Suivant les plans, le fonctionnement à base de recherche et de développement commencera les premiers jours de mai.

Pendant l'année en cours, l'affinerie servira essentiellement au développement continu de procédés ainsi qu'à l'exécution de petites commandes commerciales. Le fonctionnement commercial total ne commencera qu'en 1967.

Victoriaville aura son école du meuble

Une école du meuble et du bois ouvré sera érigée à Victoriaville par les soins du ministère de l'éducation. La construction évaluée à près de deux millions de dollars, est prévue pour le printemps. Le choix de l'architecte et des ingénieurs sera fait sous peu.

Situé près de l'École des métiers, le futur immeuble pourra recevoir 400 élèves à compter de l'automne 1966. De ce nombre, 80 p.c. seront admis au niveau du cours de métiers et 20 p.c. au niveau de l'Institut.

L'école servira également de centre d'essai et de recherche pour l'industrie du meuble.

Un comité consultatif du meuble et du bois ouvré, formé en juin 1965 et composé de représentants de l'industrie du monde syndical et du milieu enseignant, avait fait pression auprès du ministère dans le but d'obtenir une telle école.

Selon les Jeunes chambres

Le libéralisme économique est périmé

M. Raymond Roberge, président des Jeunes Chambres de commerce du Canada français, a déclaré à Québec, que son groupement croit que le libéralisme économique est périmé et que le gouvernement doit jouer un rôle plus que supplétif dans le domaine économique.

M. Roberge a ajouté que c'est en nous imposant dans le domaine économique que nous obtiendrons la priorité de la langue française et la priorité dans le secteur de l'éducation. M. Roberge a déclaré en outre que dans le domaine social la priorité doit aller à la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, la Chambre de commerce des Jeunes de Québec qui recevait M. Roberge à un dîner a réclamé la semaine de travail de cinq jours de huit heures et le maintien de l'heure avancée toute l'année.

C'est également à la suite d'une recommandation de ce même comité consultatif que le service de l'enseignement spécialisé au ministère de l'éducation a commencé à la fin de septembre dernier, à donner des cours de meuble et de bois ouvré à une vingtaine d'élèves de la région des Bois-Francs.

Ces élèves sont en première année spéciale du cours de métiers et fréquentent des locaux temporaires aménagés par la régionale des Bois-Francs. Le comité consultatif a également collaboré à l'élaboration du programme de ces nouveaux cours.

Perspectives attrayantes de l'industrie de la construction

L'industrie de la construction en Amérique du Nord offre des perspectives des plus intéressantes, selon des analystes financiers de Wall Street. Ils sont d'avis qu'en 1966, la demande de matériaux rejoindra la production surtout du gypse, de l'amiante et du ciment.

Au Canada, la Société centrale d'hypothèque et de logement craint qu'il n'y ait pas autant de construction nouvelle que l'an dernier, mais l'on a tôt fait de conclure que les constructeurs seront suffisamment occupés pour qu'ils puissent attendre sans trop de difficultés que la demande se fasse de nouveau sentir dans le domaine de l'habitation.

Mais, une nouvelle tendance se révèle, dont l'industrie prend la tête. Il s'agit de l'établissement de véritables petites villes industrielles autour des grands établissements nouveaux qui surgissent à une certaine distance des agglomérations.

L'on prévoit même que les sociétés industrielles en viendront, afin de faciliter le maintien de leur marge de profits, à procurer à leurs employés le gîte et le couvert.

Les nécessités de la vie coûtent de plus en plus cher et quelque 60 p.c. du budget familial sont consacrés à la nourriture et au logement.

Il va de soi que des conceptions nouvelles de l'habitation voient jour et l'on a suggéré, par exemple, de construire à des coûts moindres,

des habitations rattachées, en laissant autour d'assez vastes espaces de terrain.

La maison unifamiliale

M. Roger Desmarais, président de la Chambre d'immeuble de Montréal, a communiqué des données intéressantes sur l'avenir de la maison unifamiliale. Bien qu'il soit difficile de prédire avec exactitude ce qu'apporteront les douze prochains mois en matière d'immeuble, il est permis d'entrevoir l'avenir avec optimisme. Selon M. Desmarais, un nombre de plus en plus élevé de familles accèderont à la propriété au cours des années prochaines.

Le prix des lots vagues avec services a légèrement augmenté et la demande pour terrains non construits est demeurée passablement élevée, en 1965.

Les sommes d'argent engagées dans les ventes de propriétés ont augmenté d'une façon substantielle par rapport à l'année précédente. Cependant le nombre de ventes, même s'il est au-dessus du nombre de nouvelles constructions entreprises, a diminué par rapport à '64. Les statistiques pour les neuf premiers mois de l'année révèlent une augmentation de quelque \$20 millions ou 4 p.c. dans les ventes sur l'année '64 et une réduction équivalente dans le nombre de propriétés transigées.

"Cinquante années de qualité en hôtellerie"



Nous invitons les demandes **AFFRANCHIES** de la part des **bonnes gens de MONTREAL et de QUEBEC** et nous offrons l'assistance et les services précieux suivants:

- RECHERCHE D'UNEMPLACEMENT
- CONSEILS FINANCIERS
- RENSEIGNEMENTS D'ARCHITECTURE ET DE GENIE
- AIDE DANS LA CONSTRUCTION
- SERVICE DE DECORATION
- APPRENTISSAGE EN ADMINISTRATION
- MANUELS D'ORGANISATION S.O.P.
- ORIENTATION PROFESSIONNELLE
- SERVICE ELECTRONIQUE DE COMPTABILITE
- ESCOMPTES POUR LES ACHATS EN GROUPE
- EPARGNE SUR LES ASSURANCES-GROUPES
- SERVICE DE RESERVATION ET DE RAPPORT
- ORIENTATION ET ASSISTANCE DANS LA MISE EN MARCHÉ

Pour obtenir de plus amples renseignements et des formulaires de demande, veuillez vous adresser à:

TREADWAY CORPORATION

30 E. 42e rue, New-York, N.Y. 10017 • Tél. 661-8510

Un impôt sur les gains capitaux... serait une espèce de suicide

"Par William H. Pugsley"

La Commission Bélanger, dans son rapport, a suggéré, parmi bien d'autres choses, l'institution d'un impôt sur les gains de capital. Quelques jours après, M. R. Bourassa, avocat montréalais et conseiller à la Commission Carter sur les impôts, l'a recommandé aussi. Il a dit que les gains de capital ne doivent pas échapper à l'impôt, quand le revenu gagné par l'individu y est assujéti. Selon lui, c'est une question de justice sociale, d'égalité de traitement. Il songe à la répartition de la richesse - comme s'il n'y en avait déjà! Mais, il y a bien d'autres aspects à considérer avant l'institution d'un tel impôt.

Qu'est-ce que c'est qu'un gain de capital? Quand vous vendez plus cher que vous avez acheté n'importe quelle chose qui ne fait pas partie d'un inventaire commercial - des actions, votre maison, la ferme familiale, une firme commerciale toute entière, etc. - vous aurez un gain de capital. L'objet de la vente ne faisant pas partie d'un commerce ordinaire; un tel profit n'est pas compté actuellement comme revenu sujet à l'impôt.

En beaucoup de cas, ce "profit" sera plus théorique que véritable. Par exemple, vous vendez votre maison parce que vous déménagez de Québec à Chicoutimi. La maison, achetée peut-être il y a assez longtemps, est alors vendue, et à cause de la hausse générale de la valeur des biens immobiliers, à un profit considérable. C'est donc un gain de capital. Mais quand vous essayez d'acheter une nouvelle maison à Chicoutimi, vous trouvez que les prix, là aussi ont connu une augmentation, de sorte qu'il faut payer tout le produit de la vente précédente. S'il vous faut payer un impôt sur le gain de capital provenant de la vente de celle-ci, vous n'aurez pas assez d'argent pour acheter à Chicoutimi une maison comparable à celle que vous aviez à Québec. Déménagez ainsi plusieurs fois au cours des années, et il ne vous restera plus grand chose en fait de maison. En définitive, un impôt sur les gains de capital devient évidemment, à cause de l'inflation implacable que les gouvernements ne semblent pas savoir éviter, un simple impôt sur le capital lui-même.

Une autre source de gain de ca-

pital est la hausse des prix des valeurs cotées en bourse. Si l'on croit que les prix sont trop hauts, on hésitera quand même à vendre ses actions, parce que, l'impôt sur le gain de capital, une fois payé, il faut que les prix s'abaissent du montant de l'impôt pour que l'on puisse rentrer sans perte de position. Ne pouvant jamais être sûr d'une telle baisse, on ne vend pas. Mais pour pouvoir conserver tranquillement ses actions quoiqu'il arrive, il faut n'acheter que les plus sûres et se retenir de prendre des risques en achetant les actions d'une compagnie pas encore bien établie.

Ceci veut dire qu'un impôt sur les gains de capital va canaliser les épargnes privées vers les investissements les plus conservateurs, afin de ne pas être forcé de les vendre, seul moyen d'éviter cet impôt. Pourtant, nous devrions encourager le plus possible l'investissement dans les compagnies non encore établies. Ce sont elles, en effet, qui offrent les possibilités les plus intéressantes du point de vue de la croissance relative et de l'expansion de notre industrie. A partir de là, nos géants d'industrie ne peuvent avancer que, pas à pas, avec l'augmentation générale de la population.

Par ailleurs, est-ce qu'il est raisonnable de tâcher de susciter de nouvel investissement avec un crédit à l'impôt sur les dividendes et, en même temps le décourager avec un impôt sur les gains capitaux? Ou on veut de l'investissement, ou bien on n'en veut pas. Si l'on veut imposer une telle taxe pour pouvoir réduire l'impôt sur le revenu personnel, on pourrait le mieux comprendre, comme mesure

destinée à égaliser les différences entre revenu et capital. Mais, au contraire, on veut augmenter l'impôt sur le revenu lui aussi, de sorte que l'impôt sur les gains de capital ne serait qu'un impôt supplémentaire.

Considérez aussi tous ces gens qui font aujourd'hui des gains de capital dans les actions minières qui ne donnent pas de dividendes. On ne pourrait pas prétendre que ces achats étaient des investissements de rentes. Ils ont été évidemment "an adventure in the nature of trade", comme dit la loi, et les profits gagnés de cette façon sont sujets à l'impôt sur le revenu - mais le gouvernement ne fait rien pour les ramasser. Pourquoi? Cela demanderait trop d'effort pour trop peu d'argent.

Ce qui montre qu'un pareil impôt tend plutôt à satisfaire des besoins émotifs que des besoins utilitaires.

Tout ceci ne veut pas dire que les gains de capital échappent à jamais, même aujourd'hui, à l'impôt. Le revenu gagné chaque année de l'investissement d'un gain de capital est sujet à l'impôt annuel sur le revenu et le gain lui-même est sujet à l'impôt sur les successions. On peut dire aussi que le rendement d'un impôt sur les gains de capital serait, en quelque sorte soutiré, un de ces deux autres impôts.

Quant à la justice sociale et à la détermination de tout égaliser, on doit reconnaître qu'il y a déjà plusieurs mains à l'oeuvre. Le revenu d'une compagnie subit un premier impôt, puis un deuxième, avant d'arriver dans les poches des actionnaires. L'impôt sur les successions coupe à son tour dans ce qu'ont laissé les impôts déjà mentionnés. Beaucoup d'hommes d'affaires, devenus vieux, pensent

Le palais des affaires à l'Expo est commandité par des banques à charte

M. S.T. Paton, président de l'Association des banquiers canadiens a rendu publics, à Toronto, les plans de la participation des huit banques à charte du Canada à l'Exposition universelle et internationale de Montréal.

Cette participation doit se faire de deux façons: une commandite du palais des affaires et une aide considérable à la compagnie de vente des billets d'entrée à l'Expo 67, les "passeports pour la Terre des Hommes".

Contrairement aux autres édifices de l'Expo 67, le palais des affaires ne sera pas ouvert au grand public. Il sera réservé aux hommes d'affaires de tous les pays du monde en visite à l'Expo. Il leur permettra de se rencontrer et de discuter de l'exploitation des possibilités commerciales présentées à l'Expo 67.

M. Paton a mentionné que déjà, on a lancé plus de 15,000 invitations à des hommes d'affaires canadiens et étrangers et des démarches sont faites auprès des milieux d'affaires canadiens et étrangers par les filiales étrangères des banques canadiennes, par les commissaires du commerce et par les associations commerciales. D'un autre côté, les réponses commencent à arriver: de la Zambie, de la Nouvelle-Zélande, de la France, etc.

Les banques à charte du Canada fourniront \$600,000 pour ce projet: c'est-à-dire la construction du pavillon et une partie considérable des frais d'administration et d'exploitation.

à vendre leurs intérêts pour régler leurs affaires et afin d'éviter des difficultés à leur veuve et à leurs enfants. Un impôt sur les gains de capital voudrait dire qu'en réglant leurs affaires par une vente dont le produit serait investi dans des biens convenables pour des dépendants familiaux, il faudrait subir cet impôt sur les gains de capital, et relativement peu après, l'impôt sur les successions pour le reste. Par de tels moyens, on

Le palais des affaires sera situé à la Cité du Havre, peu avant l'entrée principale de l'Expo. Il a été conçu par l'architecte montréalais Roger d'Astous.

Il comprendra trois sections principales: une, réservée aux conseillers économiques du ministère fédéral du Commerce et des représentants des ministères provinciaux de l'industrie et du commerce; le Bureau d'expansion économique; une section réservée aux banques à charte, où chaque banque aura un local particulier, pour assister les hommes d'affaires étrangers; une section pour la vie sociale, qui comprendra une salle à manger et un bar; le Club Expo. L'admission se fera sur présentation de la carte de membre du Club Expo et on s'attend à ce que les hommes d'affaires canadiens et leurs hôtes en profitent beaucoup tout au cours de l'Expo.

Le Bureau d'expansion économique a déjà des représentants à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967; ceux-ci s'occupent de prendre contact avec des milliers d'hommes d'affaires canadiens et étrangers en vue de l'Expo 67.

Grâce au travail de ces représentants ainsi qu'à celui des banques canadiennes et de leurs filiales étrangères, la plupart des hommes d'affaires qui visiteront l'Expo pourront préparer leur venue au Canada pour en tirer le plus de profit possible.

pourrait assez vite décimer le capital privé du pays.

Cela égaliserait les choses, bien sûr, mais qui va dédier sa vie à la tâche de faire croître une entreprise pour un tel dénouement? En outre, c'est le capital qui crée l'emploi, et la seule source de véritable capital est dans les épargnes, soit du peuple ou du gouvernement élu par le peuple.

En tout cas, consommer le capital (Suite à la page 8)



sondage de marché

de
montréal

Ltée

spécialisation
dans les études
de

services

• sondages industriels

part de marché

• recherche en publicité

intention d'achat

• recherche d'opinion

entrevues structurées
entrevues en profondeur
image de société

• recherche sur les
voyages

problèmes du
transport du public



M. Florian Bleau, secrétaire-trésorier et directeur général des Pharmacies Universelles Ltée, signe le contrat d'usage de l'ordinateur Honeywell, modèle 120. Derrière lui, on voit de gauche à droite, M. W.H. Evans, président de Honeywell Controls Limited; M. André Côté, représentant des ventes, Honeywell, à Montréal; M. Edward Spencer, vice-président de International Division Honeywell Inc., Minneapolis et M. J.B. Parsons, directeur des ventes de la succursale Honeywell EDP, Montréal.

Les Pharmacies Universelles Limitée, importante firme de distribution de médicaments en gros dans le Québec dont les ventes annuelles dépassent les \$15 millions, automatiseront leur exploitation cette année. L'ordinateur 120 Honeywell qui sera installé à l'automne, servira à l'analyse des ventes, la facturation, ainsi qu'aux comptes à recevoir et à payer. La 36 année, en affaires des Pharmacies Universelles Ltée, firme progressive dessert 1000 pharmaciens environ, dont la plupart de la province de Québec, sera remarquable grâce à l'installation nouvelle. La compagnie compte aussi des clients à Sudbury, Ontario et Edmundston, au N.-B. Sur les 1,300 pharmacies du Québec, 950 sont des clients de cette entreprise coopérative qui possède un réseau d'entrepôts.

Le public entretient de fausses notions sur le monde des affaires

Une enquête menée récemment par la Chambre de Commerce du Canada révèle que le public a plusieurs notions erronées sur le monde des affaires et son rôle dans la société. Les enquêteurs ont interrogé, pour les fins du sondage, 2,200 canadiens.

Le public estime que les entreprises réalisent en moyenne des bé-

néfices de 19.3 p.c. après déduction des impôts) et est d'avis qu'ils ne devraient être que de 16.5 p.c. (Or les statistiques du revenu national révèlent que les entreprises ont réalisé annuellement entre 1960 et 1962 des bénéfices nets de 2.7 p.c.

Quant aux impôts, le public est d'avis que les entreprises paient en moyenne 23.5 p.c. d'impôts sur

leurs bénéfices et il estime que ces impôts devraient être légèrement moins élevés, soit de 23 p.c. (Or les statistiques du revenu national révèlent qu'en 1962, les entreprises ont versé, en impôts 40.8 p.c. de leurs bénéfices).

"Ces contradictions illustrent certainement l'immense ignorance de milliers de Canadiens quant à la

structure de nos institutions économiques" écrit M. Claude Ryan dans un éditorial du "Devoir". Il y a donc une lourde tâche d'éducation économique à entreprendre auprès du public afin de mieux faire connaître le régime des entreprises concurrentielles.

Il semble qu'en matière d'affaires publiques la responsabilité de la communauté d'affaires canadiennes est de démontrer que les intérêts économiques de tous les Canadiens sont communs.

Visiteurs au Club Vente-Publicité

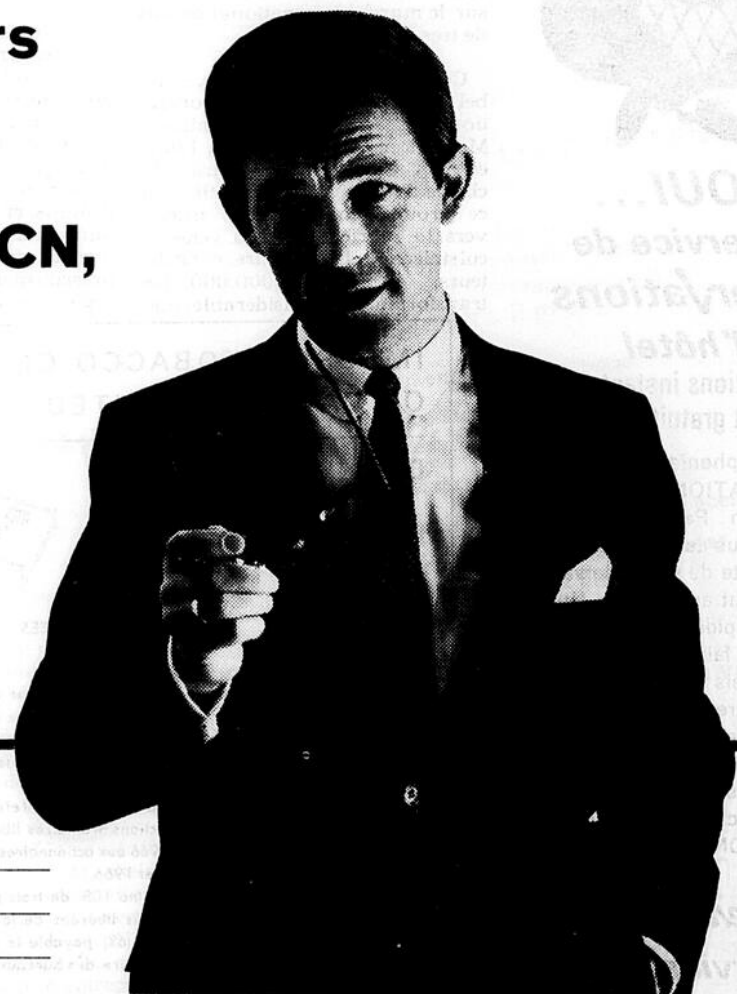
Le club Vente-Publicité, de Québec, a reçu la visite de nombreux délégués des clubs du même genre à Montréal, New-York, Toronto, Edmonton, Ottawa et autres villes.

Ils avaient voulu profiter de ce voyage pour visiter Québec et participer au carnaval, sous la direction de leurs amis de la capitale provinciale.

CONSULTEZ-LE. GRATUITEMENT.

C'est un spécialiste des Télécommunications du Canadien National et du Canadien Pacifique.

Il améliore les communications d'affaires. Récemment, il permet à une firme de réduire de moitié ses frais d'inventaire, en reliant par téléscripateur l'entrepôt et les succursales. Il vous démontrera que des communications efficaces améliorent les affaires. Il vous offre l'expérience des pionniers des communications d'affaires au Canada, les Télécommunications CP/CN, et de tous leurs services. Gratuitement.



Nous attendons sa visite.

Nom _____

Compagnie _____

Adresse _____

TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIEN PACIFIQUE/CANADIEN NATIONAL

a/s de J. C. McDaniel, directeur général des ventes, 151 ouest, rue Front, Toronto (1), Ontario

CORPEX inscrit ses actions ordinaires à la Bourse

"L'inscription en Bourse de Montréal, jeudi, des 778,040 actions ordinaires de Corplex vient confirmer le statut financier atteint par l'entreprise et affirmer la volonté de ses administrateurs de participer de plus en plus à l'expansion du Québec et du Canada", a déclaré M. Aubert Brillant, président de Corplex.

"Avec un volume de \$44,000,000 de ventes atteint par ses diverses filiales industrielles au cours de l'exercice 1965, ses \$5,000,000 de revenus avant intérêts, dépréciation et impôt, un revenu net consolidé de \$1,889,000 et les revenus de ses filiales d'assurance, après déduction des intérêts minoritaires, se chiffrent à \$494,000, Corplex est maintenant prête à jouer un rôle représentatif dans l'économie canadienne."

La Corporation d'Expansion Financière, de plus en plus connue sous le nom de CORPEX, a été fondée en 1958; depuis lors, elle a participé au financement d'un certain nombre d'entreprises indus-

trielles de type familial dans la province de Québec et, par la suite, elle a acquis le contrôle d'entreprises financières et industrielles. Aujourd'hui, Corplex agit exclusivement comme société de gestion et détient le contrôle de Les Prévoyants du Canada dont l'actif atteint \$24,000,000 et dont les affaires en cours dépassent \$480,000,000; elle détient aussi Les Prévoyants du Canada-Assurance Générale dont l'actif atteint \$11,000,000 et qui à la suite de l'acquisition l'an dernier du portefeuille d'Assurances Générales U.C.S. a réalisé au cours de l'exercice 1965 des bénéfices nets de \$650,000.

Simard-Beaudry

Le complexe industriel de Corplex comprend Simard-Beaudry Inc., une des entreprises de construction les plus importantes de la province de Québec, et dont le chiffre d'affaires a atteint au cours de l'année 1965 \$27,000,000 avec un bénéfice net de \$1,975,000. Cette entreprise est le résultat de la fusion de trois compagnies de construction: Simard & Frères, Cie Ltée, North Shore Builders Ltd et Beaudry Ltée. Elle constitue un complexe intégré de construction particulièrement orienté vers la réalisation de grands travaux publics.

G.M. Plastic

Corplex contrôle aussi G.M. Plastic Corporation, une entreprise de transformation de produits plastiques, avec usines à Granby et à Ajax près de Toronto. La mise sur le marché durant l'année 1965 du ski tout plastique "TONI SAILER" fait entrer cette entreprise sur le marché international de skis de très haute qualité.

Findbel

Corplex contrôle une filiale, Findbel Inc., qui consolide les opérations de A. Bélanger Limitée à Montmagny et de l'Indlays, Limitée à Carlton Place, Ontario. Le chiffre d'affaires atteint en 1965 par ce groupement industriel orienté vers la fabrication et la vente de cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, est de \$11,000,000. Les transformations considérables opé-

rées chez A. Bélanger Limitée n'ont pas encore donné le rendement attendu de la filiale de Montmagny, mais le niveau atteint, tant par le volume des ventes que par la réduction des coûts de fabrication, laisse entrevoir pour l'avenir une augmentation importante des revenus de Corplex générés par cette filiale.

Superseal

L'autre filiale industrielle consolidée de Corplex est Superseal Corporation qui, comme fabricant de verre scellé, jouit d'un prestige reconnu dans l'industrie de la construction sur le marché métropolitain de Montréal.

Ce groupe d'entreprises industrielles a atteint, au cours de l'année 1965, un chiffre d'affaires global de \$44,000,000. Le résultat net de ses opérations à \$1,889,000 établit un record pour Corplex. En ajoutant les gains réalisés par les filiales d'assurance de Corplex, le total des revenus nets gagnés par l'entreprise est de \$2,382,000, soit un gain global par action ordinaire et spéciale de \$2.68.

Consolidation

Pour la première fois, en date du 31 décembre 1965, Corplex est en mesure de présenter des états financiers consolidés de toutes ses filiales industrielles. Ces états consolidés démontrent un actif total de \$44,000,000. L'avoir net des actionnaires s'établit à \$15,900,000, soit une moyenne de \$16.38 par action ordinaire et spéciale. La dette consolidée des entreprises industrielles s'établit à \$10,000,000 tandis que Corplex même a un total de débetures en cours de \$1,900,000, pour un total consolidé de \$11,948,000.

(Suite de la page 6)

par un impôt sur les gains de capital, c'est risquer de se priver du capital nécessaire pour créer des emplois si nécessaires pour les années qui viennent.

Plus grave encore est le fait que les investissements étrangers, surtout les Américains, peuvent toujours éviter un tel impôt. Pour des investissements d'actions cotées, il leur suffit de fonder une compagnie de gestion située à l'étranger, puis d'acheter des actions de tout repos vouées à demeurer à jamais en portefeuille.

Les actionnaires peuvent vendre et acheter chez eux les actions de la compagnie de gestion sans que personne ici ne le sache. Supposons le cas des investissements faits directement par les grandes compagnies industrielles de l'étranger, ces dernières ne transigent jamais dans les actions de leurs compagnies subsidiaires ici, de sorte qu'elles ne seraient jamais assujetties à l'impôt sur les gains de capital. Ces compagnies pourraient croquer ainsi pendant des siècles, sans payer cet impôt, alors que les investisseurs canadiens, au contraire, ces pauvres petits bonshommes, s'il vendent leurs actions, devront payer l'impôt chaque fois sur le moindre profit. Parce que l'impôt consommerait ainsi une partie du capital que les Canadiens sont prêts à placer dans les actions industrielles - ce qu'évitent les Américains - on pourrait s'attendre, en peu de temps, à ce qu'il nous faille plus d'argent pour soutenir l'emploi ici. Or où le trouver, sinon chez les

étrangers, naturellement, et surtout chez les Américains. Ils possèdent maintenant la moitié de notre industrie. Faut-il vraiment faire en sorte que cette proportion monte encore?

Même vis-à-vis l'Ontario, nous aurions, ici au Québec, quelque chose à perdre, par un impôt sur les gains de capital. En Ontario, comme tout le monde le sait, les salaires sont plus élevés qu'ici. Une des raisons principales sans doute est qu'il y a là plus de capital investi pour chaque employé, ce qui permet une plus grande productivité. Si Québec veut rattraper sa place légitime dans ce domaine, il lui faudra relativement beaucoup plus de capital. Un impôt sur les gains de capital pourrait donc retarder le progrès de Québec de ce côté-là, perpétuant l'avantage actuel de l'Ontario.

En somme, si nous voulons consommer des morceaux de notre capital pour des bienfaisances de mille sortes, il nous faudra, pour créer des emplois, emprunter plus de capital à l'étranger. En ce cas-là, nous allons perdre encore un peu de ce qui nous reste de notre indépendance. Si nous voulons maintenir la part de nos biens qui sont aujourd'hui à nous, il faut encourager les épargnes, ainsi que leur placement dans les actions des sociétés industrielles, or on ne le fera pas du tout par un impôt sur les gains de capital. Au contraire, si l'on écrase l'épargneur privé, on va écraser, presque également, l'espoir d'obtenir une vraie mesure d'indépendance économique.

N'est-il pas un moyen plus rapide de retenir une chambre d'hôtel ?



OUI... le service de réservations d'hôtel

Confirmations instantanées et gratuites

Un appel téléphonique au SERVICE DE RÉSERVATIONS ou au bureau du Canadien Pacifique le plus rapproché vous assure la confirmation immédiate de vos réservations d'hôtel partout au Canada. Utilisez ce service rapide et gratuit quand vous voudrez faire des réservations dans les hôtels du Canadien Pacifique ou autres hôtels de choix. Réservez d'avance pour vous-même, votre famille, des groupes ou des congrès. Vous épargnez temps et argent avec le SERVICE DE RÉSERVATIONS.

Canadien Pacifique service de réservations d'hôtel

L'Hydro accorde quatorze contrats d'une valeur de plus de \$3,600,000

La construction d'une ligne de transport d'énergie à 115 kV, l'achat d'instruments de mesure et de poteaux sont les articles importants des 14 contrats dont l'Hydro-Québec annonce l'adjudication, pour une somme de plus de \$3,600,000.

Thiro Construction Ltée, Victoriaville, construit une ligne de transport de 68 milles, sur poteaux de bois, au coût de \$617,518, y compris toutes les taxes. La ligne simple terne, à terminer pour le début juillet, reliera le poste Figuery, actuellement en construction près d'Amos, et le poste Quévillon. Cette ligne fournira l'énergie à la fabrique de pâte à papier que construit présentement Domtar Ltd, dans la région Est de l'Abitibi.

Quatre compagnies de Montréal se partagent des commandes pour une somme de \$940,725, destinées à compléter le réapprovisionnement des magasins de l'Hydro-Québec en différents compteurs électriques: Sangamo Co. Ltd., \$325,805; Canadian General Electric Co. Ltd., \$253,570; Canadian Westinghouse Co. Ltd. et Ferranti-Packard Electric Ltd., \$180,675 chacune, tandis que Canada Creosoting Division de Domtar Chemicals Ltd, fournira des pins rouges de l'Est pour l'aménagement Manicouagan-aux-Outardes au coût de \$938,730. Iberville Lumber Inc. a reçu aussi une commande de contre-plaqué en pin de Colombie (\$158,450.51) pour le complexe hydroélectrique.

Les douze autres contrats couvrent toutes sortes de matériaux et d'appareillage pour différents projets à travers la province.

Le câble de liaison à 120 kV entre les postes Fleury et Beaumont sera fourni par Canada Wire & Cable Co. Ltd, au coût de \$336,110.84, y compris toutes les taxes; d'autre part, trois autres commandes de sectionneurs destinés à divers postes, d'une valeur globale de \$142,906.67, y compris les taxes de ventes du gouvernement fédéral, sont adjugés à la compagnie Les Appareillages Electriques Kearney Inc.

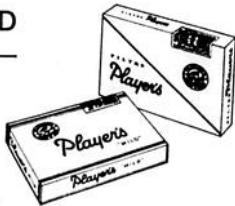
Deux tableaux à relais pour le poste Bout-de-l'Île sont achetés de l'Associated Electrical Industries (Canada) Ltd, au coût de \$63,401.12. Montel Inc. fournira, au prix de \$257,274, un panneau combinant les instruments de mesure et de commande pour le même poste. Ces deux sommes comprennent les taxes de ventes du gouvernement fédéral. Canadian Motorola Electronics Co. prépare un système de télécommande pour le poste Rosemont au coût de \$99,810, y compris les taxes de ventes du gouvernement fédéral.

La firme B.M. Heede (Canada) Ltd, de Montréal, fournira une grue destinée à aider à la construction des deux groupes supplémentaires de la centrale thermique de Tracy, pour \$40,300 f.o.b. Tracy, et la compagnie F.X. Drolet installera un ascenseur à passagers pour la somme de \$40,211.20, taxes de ventes du gouvernement fédéral incluses.

Pour le compte de la filiale Northern Quebec Power Co. Ltd, des réparations au déversoir du barrage Rapide-des-Quinze, au comté Témiscamingue, seront effectuées par la compagnie W.D. Laflamme Ltée, de Hull, au coût de \$192,140, toutes taxes incluses.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, LIMITED

DIVIDENDES



AVIS EST PAR

LES PRESENTES DONNEES

Qu'un dividende final (no 266) de dix-sept et demi cents (17 1/2¢) par action a été déclaré sur les actions ordinaires libérées de la Compagnie pour l'année terminée le 31 décembre 1965, payable le jeudi 31 mars 1966 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le lundi 28 février 1966.

Qu'un dividende intermédiaire (no 267) de dix-sept et demi cents (17 1/2¢) par action a été déclaré sur les actions ordinaires libérées de la Compagnie, payable le jeudi 31 mars 1966 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le lundi 28 février 1966.

Qu'un dividende semi-annuel (no 108) de trois pour cent (3%) a été déclaré sur les actions privilégiées libérées de la Compagnie portant intérêt au taux de six pour cent (6%) payable le jeudi 31 mars 1966 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le lundi 28 février 1966.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.
Le vice-président et secrétaire,
A.R. TILLEY.

"CONSULTEZ NOS EXPERTS"

Armand DES ROSIERS INC.
COURTIERS EN IMMEUBLES

INDUSTRIEL
COMMERCIAL
TERRAIN
PLACEMENT
RESIDENTIEL
ADMINISTRATION

MEMBRES DE LA CHAMBRE D'IMMEUBLE DE MONTREAL

1259, RUE BERRI **845-1144**

La pénurie de professionnels pourrait menacer la prospérité

A moins que l'industrie canadienne ne s'emploie à attirer des professionnels d'outre-mer, et à garder ici ceux qui y sont déjà, la prospérité actuelle du Canada risque de s'effondrer, faute de spécialistes, a déclaré M. George Simons, conseiller en placement de personnel et président de E Plus Ltée, devant les membres du Club Kiwanis St-Georges de Montréal, en l'hôtel Reine Elizabeth.

"L'enjeu a trop d'envergure pour en laisser l'entière responsabilité au ministère de l'immigration. Le gouvernement a besoin d'être épaulé et l'industrie canadienne se doit d'être plus progressive et plus dynamique."

La pénurie d'ingénieurs, de scientifiques et d'administrateurs à formation universitaire est grave dans tous les pays industrialisés, ajoutait-il.

"Les sociétés de l'Europe occidentale ont des moyens plus attrayants pour endiguer l'émigration du personnel-clé. En raison de l'adoucissement de la législation des Etats-Unis sur l'immigration il deviendra de plus en plus difficile d'attirer des professionnels

au Canada et de garder ceux que nous avons. Nous sommes maintenant en concurrence avec les Etats-Unis pour l'obtention d'un personnel compétent venant de l'étranger."

Il faisait remarquer que le marché de la main-d'œuvre à tous les paliers est instable. Les gens spécialisés passent de pays en pays, de ville en ville ou de compagnie en compagnie selon la rémunération et les perspectives offertes.

"Déjà des compagnies montréalaises ont dû ajourner des projets à six ou sept mois afin de trouver le personnel approprié à leurs fins," affirmait-il.

Le problème du Canada ressemble à celui d'une compagnie qui perd constamment des gens qualifiés au profit d'autres organisations, et qui trouve de plus en plus difficile, en dépit du recrutement outre-mer, de le remplacer. Il voit la solution dans l'analyse des raisons de cet exode et dans l'adoption d'une ligne de conduite plus efficace.

"Si étonnant que ce soit, il est rare que l'abandon d'un emploi soit fondé simplement sur des rai-

sons financières. Les professionnels sont constamment à l'affût de tâches plus exigeantes, plus prometteuses ou ils recherchent un milieu plus dynamique.

"Qui se ressemble s'assemble," disait-il. "Les compagnies qui ont un personnel de choix sont en mesure d'exécuter des projets d'envergure, et c'est ce qui leur permet de recruter d'autres compétences."

Plusieurs compagnies savent combien il est important que leur personnel professionnel soit satisfait du travail. Il a cité l'exemple d'un important manufacturier montréalais à l'égard d'un jeune ingénieur de haut calibre.

"Afin d'utiliser ses talents au maximum, il a prévu pour lui deux fonctions à remplir subseqüemment à sa tâche présente."

"Si des méthodes aussi ingénieuses que celle-ci étaient plus répandues,

nous n'aurions aucune difficulté à attirer au Canada le personnel dont nous avons besoin et nous ne craignons pas de perdre celui que nous avons."

Néanmoins, jusqu'ici le Canada a bénéficié d'un afflux de personnes qualifiées.

Depuis six ans le nombre des professionnels qui ont immigré au Canada a atteint près de 60,000, "mais les occasions d'emplois se sont également multipliées. La demande d'ingénieurs, par exemple, a triplé durant cette période," disait-il.

"Avec l'Expo 67, les yeux du monde entier seront tournés vers Montréal. Un plus grand nombre de professionnels d'outre-mer seront mis au courant des occasions qui existent au Canada, par l'information écrite et parlée. Certes, nous avons besoin d'eux. Employons-nous donc à leur montrer que nous sommes un pays important, en plein essor, afin de les inciter à y venir... à y rester... et à nous aider à demeurer prospère."

Polymer Corporation construira un pavillon

M. E. R. Rowzee, président et directeur général de la Société Polymer, a annoncé que la compagnie projetait de construire un pavillon sur l'île Sainte-Hélène, près de la station du métro, entre les pavillons d'Air Canada et de l'Association du téléphone du Canada.

Le pavillon de la Société Polymer n'aura aucun caractère commercial. M. Robert F. Shaw, commissaire général adjoint d'Expo 67, s'est dit enchanté des plans du pavillon. "Le concept souligne l'un des plus beaux aspects de l'architecture contemporaine. C'est une façon extrêmement ingénieuse de présenter au profane une industrie spécialisée."

"La participation de Polymer," a ajouté M. Shaw, "constitue une autre preuve de l'intérêt croissant que l'industrie canadienne porte à l'Exposition universelle."

Le thème du pavillon sera "la curiosité".

"Les plans du pavillon ont été conçus pour attirer et charmer le spectateur," a déclaré M. Rowzee. "Il sera de proportions modestes, si on le compare à certains des autres pavillons de l'Exposition".

"Etant donné l'attrait qu'exerce sur les spectateurs la possibilité de "participer" à une démonstration, plusieurs des éléments d'exposition seront conçus de façon à encourager la participation active du visiteur en éveillant sa curiosité. Nous voulons donner à notre présentation un caractère distrayant et captivant, et montrer comment la curiosité, grâce aux recherches et à l'activité de Polymer, contribue à la transformation du monde."

Un congrès juridique à Ottawa

Les 24, 25, 26 et 27 février, a eu lieu à Ottawa le troisième congrès juridique. A la demande de la Fédération des étudiants en droit québécois (F.E.D.Q.) ce congrès s'est tenu cette année sous les auspices des étudiants du droit civil de l'université d'Ottawa.

Le premier souci des organisateurs a donc été de trouver un thème qui soit d'intérêt juridique et qui, de plus, puisse s'inscrire à l'intérieur des préoccupations du Québec d'aujourd'hui. Le thème choisi, "Le juriste face à l'essor économique du Québec" répond très bien à ces deux exigences. Pendant trois jours plusieurs conférenciers, dont Me Marcel Faribault, président du Trust Général du Canada, M. Jean Deschamps, sous-ministre de l'industrie et du commerce et M. André Rousseau, ancien ministre de l'industrie et du commerce, exposeront aux congressistes certains aspects de l'économie québécoise actuelle.

Les étudiants en droit prendront conscience des nécessités urgentes auxquelles fait face actuellement la profession juridique. Ils discuteront de la législation sociale et plus particulièrement de la législation économique; surtout, il sera question de voir comment en arriver à une législation qui réponde concrètement aux besoins actuels. Face à l'ingérence grandissante de l'Etat dans l'économie québécoise,

il est urgent qu'une ligne de conduite soit clairement établie. Des normes précises doivent être établies entre la légalité et l'illégalité et ce pour la protection des intérêts particuliers aussi bien que pour faciliter la tâche de nos gouvernants. Or depuis peu, le juriste se rend compte que notre législation sociale embryonnaire ne suffit pas et qu'il est impérieux d'en élargir les cadres.

Ce congrès juridique créera un précédent important au Québec: en effet, c'est la première fois que le problème sera discuté et étudié de façon aussi approfondie c'est pourquoi déjà l'intérêt suscité par ces assises s'est fait sentir dans plusieurs milieux, particulièrement au Barreau du Québec et à la chambre des notaires. Me Yves Prévost c.r. bâtonnier du Québec et Me Raymond Cossette, président de la Chambre des Notaires, seront d'ailleurs présents et adresseront la parole aux congressistes.

La Compagnie d'assurances Provinces-Unies a inauguré ses bureaux d'assurance-vie

La Compagnie d'assurances Provinces-Unies qui avait annoncé le démarrage de ses opérations d'assurance-vie en septembre dernier, a invité les quelques 100 courtiers qui font déjà affaires avec elle en assurance-vie à l'inauguration de ses nouveaux bureaux d'assurance-vie, 276 ouest, rue St-Jacques.

M. Wilfrid-A. Major, Vice-président et directeur général à retracé rapidement l'histoire de la compagnie en insistant sur l'expansion rapide fait ces dernières années en assurance générale dans la province de Québec et dans l'Ontario. Il dit sa confiance dans l'avenir de la compagnie, en particulier grâce aux débuts prometteurs de la nouvelle branche d'assurance-vie qui, au cours des derniers mois de 1965 réussit à écrire pour plus de \$3 millions d'affaires en assurance ordinaire seulement. M. W. Major a remercié chaleureusement tous ceux qui ont participé à ce succès et en particulier les courtiers qui ont accepté d'être les premiers collaborateurs d'une branche débutante.

"Compagnie montréalaise de la rue St-Jacques, la Compagnie d'assurance Provinces-Unies veut faire sa marque et, calmement mais sûrement devenir à vocation canadienne puis, pourquoi pas? nord-américaine. Elle y réussira si elle ne perd pas de vue le but qu'elle s'est fixé: satisfaire en équité les exigences légitimes de ses assurés et s'obliger à donner aux courtiers un service de premier choix," a dit M. Wilfrid Major.

M. Claude Bébear, actuaire et directeur de la branche vie, a remis à M. Benoît Turgeon, de Beauveville, meilleur producteur pour 1965, un trophée remarquable exécuté par M. Jean-Jacques Besner, artiste canadien-français célèbre tant au Canada qu'en France et qui participe à l'expression artistique de l'Expo 67.

Cette oeuvre d'art est intitulée "Perce-Neige".

La main-d'œuvre coûterait 38% plus cher qu'auparavant

Accorder toutes les demandes syndicales en ce qui concerne les augmentations de salaires, les vacances, congés payés, allocations de déplacement, périodes de repos et assurance-chômage supplémentaire, équivaldrait à hausser le coût de la main-d'œuvre d'au moins 38% dès le 1er avril 1966 et 82% d'ici deux ans, a affirmé M. Mark Stein devant les membres de l'Association de la construction de Montréal.

M. Stein a illustré sa pensée en donnant comme exemple quelques chiffres qui devraient se traduire dans la réalité future. "En termes plus concrets, cela signifie qu'une résidence qui coûte présentement \$15,000 en coûterait \$21,000. En 1968, dans deux ans, une école de \$3,000,000 coûterait \$4,200,000. Un hôpital que l'on érige au-

jourd'hui pour une somme de \$10,000,000 en coûterait environ \$14,000,000."

Perspectives

D'un autre côté, le président de l'association s'est montré optimiste quant aux perspectives d'avenir. Selon les prévisions, a-t-il dit, les investissements dans le domaine de la construction devraient se chiffrer aux environs de \$3 milliards au Québec, ce qui représente un volume accru de travaux dans toutes les catégories, sauf la construction résidentielle. Pour M. Stein, c'est le résultat des négociations qui peut rendre incertain l'avenir de l'industrie, car, a-t-il dit, "l'industrie a démontré qu'elle avait la capacité nécessaire à entreprendre le plus considérable programme de production de son histoire."


Gendron & Lefebvre
Arpenteurs-géomètres
Ingénieurs-conseils

ARPENTAGE,
TRAVAUX PUBLICS ET MUNICIPAUX,
MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE,
CALCUL ÉLECTRONIQUE

1650 boul. des Laurentides, Edifice G. L.
Ville de Laval, P.Q. — 384-1260
7 a, rue du Bois Vert, Vaudreuil, P.Q.
234-9931

LECLERC BULLETIN MENSUEL

Notre bulletin de février contient plusieurs renseignements financiers susceptibles d'intéresser la plupart des investisseurs. Il présente:

- Un commentaire économique.
- Une brève étude sur les actions ordinaires d'Inco.
- Un choix de valeurs recommandées.
- Une chronique éducative sur le placement.
- Un moyen de réduire vos impôts par vos contributions aux plans de retraite personnels.

Vous pouvez vous le procurer en vous adressant à l'un de nos bureaux.

Au service de l'économie du Québec depuis 1901



RENÉ T. LECLERC

INCORPORÉE

507 Place d'Armes Tél: 845-1152

MONTREAL
TROIS-RIVIERES
QUEBEC

Des experts en étudieront les implications

Le ministre du revenu, M. Richard Hyde, a annoncé, à Québec, la création d'un comité d'experts qui analysera les implications techniques et administratives que pourrait signifier pour son ministère la mise en application des recommandations de la Commission Bélanger.

Le sous-ministre adjoint, M. Pierre Leboeuf c.a., un spécialiste des

questions de l'impôt, dirigera les travaux du comité qui sera composé de: Me Guy Tremblay, du bureau juridique du ministère, Marcel Maheux, conseiller technique, Guy Moreau, comptable vérificateur au Service de l'impôt provincial sur le revenu, Bernard Castonguay et Conrad Desrosiers, comptables vérificateurs au service de la Taxe de Vente.

MM. Guy Tremblay et Marcel Maheux ont déjà fait partie de l'équipe qui a aidé la commission Bélanger dans les travaux de recherche indispensables à la préparation du rapport publié récemment. D'autres fonctionnaires du ministère du revenu seront appelés à collaborer à temps partiel aux activités du comité vue M. Hyde vient de nommer.

(Suite de la première page)

Intérêt tout personnel, est que l'association entre la Société générale de financement et la Régie nationale des usines Renault s'est faite entre deux entreprises dont le statut est très voisin. Ce statut à caractère national dans un secteur très concurrentiel crée à l'une comme à l'autre certains problèmes, notamment en matière de financement des investissements. Il leur impose aussi des obligations: démontrer la rentabilité de ces investissements et respecter parfaitement le jeu de la concurrence.

Sans aucun doute, la Société générale de financement devra-t-elle démontrer à son autorité de tutelle qu'elle joue totalement le jeu et que les investissements réalisés sont rentables. Je puis vous assurer que nous donnerons à notre filiale, Renault-Canada, tous les moyens de développer ses ventes. Nous comptons aussi sur le soutien de tous pour y parvenir et augmenter ainsi la production de la SOMA.

Association de la construction

Nouveau bureau de direction

Le nouveau bureau de direction de l'Association de la construction de Montréal vient d'être choisi pour l'année 1966. Le nouveau président est M. H.T. Herberé, de Inspiration Ltée. Le président sortant est M. Mark Stein, de Magil Construction Ltée.

Les vice-présidents sont M. J.H. Palmason, de L. Gordon Tarlton Ltd., M. R. Fortin, de Canada Flooring Ltd.; M. S.L. Graham, de Armoured Floor (1961) Ltd.; M. J.-P. Fournier, de Alex Bremmer Ltd.

M. R. McColl, de Campbell, Gilday Co. Ltd., est le secrétaire honoraire, et M. J.-M. Tremblay, de Janin Construction Ltée, est le trésorier honoraire.

Sympathie

Enfin, je ne veux pas oublier que l'association de deux grandes entreprises françaises d'automobiles et d'une société canadienne comporte, aux yeux des Français comme, je le crois, à ceux des Canadiens, un aspect de sympathie dont les origines historiques sont déjà très anciennes. Nous allons, j'en suis sûr, pouvoir démontrer ensemble qu'une usine d'assemblage et de fabrication de voitures européennes est viable sur le continent nord-américain.

Cet espoir donne à la manifestation d'aujourd'hui un caractère particulier, où la part de l'amitié n'est certes pas la plus étroite. Cette amitié rendra plus facile la coopération entre nous tous. Elle est, à mes yeux, un gage de succès, a conclu M. Dreyfus.

Collaboration

Nous savions que nous pouvions compter sur une industrie canadienne de la pièce automobile déjà florissante, dont les fabrications sont comparables en prix et en qualité à ce que nous faisons de mieux chez nous, a déclaré M. Roland Peugeot, vice-président de la Société des automobiles Peugeot, à l'inauguration de l'usine du SOMA.

Nous pouvons donc être sûrs que la SOMA pourra faire face à ses obligations de "Manufacturier canadien" et incorporera dans ses fabrications une proportion croissante de main-d'œuvre et de pièces nationales. La SOMA sait que d'ailleurs pour y parvenir elle pourra bénéficier de notre entier concours.

Enfin, ce n'est pas sans émotion que nous voyons cette alliance de la technique française et de la technique canadienne se réaliser sur les bords du Saint-Laurent que tant de souvenirs historiques et de liens vivants nous rendent particulièrement chers.

Dans un climat de liberté et de sympathie, nous allons pouvoir confronter nos méthodes et nos

modèles avec ceux de la production américaine, et nous espérons le verdict favorable du seul juge qui compte à nos jours, c'est-à-dire celui du client canadien.

Le montage et la fabrication de nos voitures au Canada sont donc pour nous une expérience dont nous attendons beaucoup, et nous vous remercions, messieurs, de nous avoir permis de la réaliser, ajoutait M. Peugeot.

M. Gérard Filion

Courir des risques sans s'éparpiller

"Les Affaires" ont attaché une grande importance au discours de M. Gérard Filion sur l'implantation industrielle, dans notre dernière livraison. Des exigences de mise en page ont fait escamoter la fin et nos lecteurs nous sauront gré de la leur livrer dans cette livraison, N.D.L.R.

Il ne faut pas oublier non plus que pour chaque emploi créé dans la sidérurgie, de 8 à 10 nouveaux emplois apparaissent dans des secteurs immédiatement reliés à l'acier: mines, transports, etc. Sidbec créerait donc, à son propre niveau, de l'emploi pour quelque 30.000 personnes. Si ces travailleurs touchent un salaire annuel moyen de \$5.000, par personne voilà donc \$150 millions de salaires annuels qu'il faudra attribuer directement au projet. N'oublions pas non plus les implications régionales de l'acierie. La région de Victoriaville-Drummondville, où notre usine sera construite, avait un revenu de travail, en 1961, de \$300 millions. J'estime que Sidbec amènera directement ou indirectement, durant les 15 prochaines années, au moins

\$100 millions en salaires annuels dans cette région. Il s'agit là d'une injection vraiment massive dont les effets ne manqueront pas d'être considérables.

La magnitude de ces chiffres amène son propre caveat, car elle force à toucher du doigt les exigences énormes d'une politique effective de développement régional. Le premier stade de Sidbec coûtera directement à quelqu'un environ \$350 millions. Il faut ajouter à cette somme tous les investissements d'infra-structures: routes, habitations, services publics, etc. nécessaires à la réalisation d'un projet de ce genre dans une ville comme Bécancour dont les 180 milles carrés sont habités par à peine 8.000 personnes. On arrive ainsi à des chiffres vraiment écrasants qui dépassent sans doute le demi-milliard.

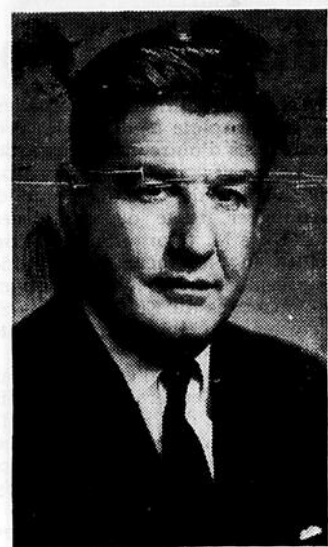
Si l'on pense qu'une des solutions aux problèmes structurels du genre de ceux là se trouve dans une politique de développement régional reposant sur ce qu'on appelle la décentralisation industrielle, il faut immédiatement soulever la question des coûts et bénéfices. Le choix de Bécancour comme site de Sidbec est logique du point de vue de Sidbec, mais on ne sait pas encore, sauf d'une manière intuitive, si le coût total pour la province des bénéfices qu'elle retirera de Sidbec, n'aurait pas été moindre si l'aciérie avait été placée plus près des marchés qu'elle doit desservir. Comme plus des deux tiers de la consommation québécoise d'acier prend place à Montréal, il se peut qu'une implantation plus près de la région métropolitaine aurait été moins coûteuse, tout compte fait, et en faisant intervenir aussi bien les coûts directs que les coûts indirects.

Il est évidemment trop tard pour soulever ces questions dans le cas de Sidbec. Mais il faut les considérer dès qu'une politique de développement régional devient plus qu'un mot dont on se gargarise. Deux difficultés doivent être signalées!

Premièrement, le succès limité des efforts de décentralisation industrielle dans tous les pays qui se sont engagés sur cette voie. Aux U.S.A., en France, en Angleterre, en Italie et même en Russie, ces politiques se sont généralement soldées, au moins par un demi-échec. Les raisons de cet état de chose sont nombreuses et complexes. Des sommes importantes ont été dépensées à cette fin, dans ces pays, durant les dernières années, mais les résultats sont médiocres. Il importe donc d'y regarder à deux fois avant d'emboîter le pas aveuglément, même si nous substituons l'expression "pôle de croissance" à l'expression "décentralisation industrielle".

Une deuxième difficulté, qui nous touche de plus près celle-là, est le retard même de la structure industrielle que ces politiques veulent corriger. C'est une chose pour un pays riche comme les U.S.A. ou pour une province comme l'Ontario de détourner une part de ses richesses économiques vers des régions périphériques dont le faible potentiel économique ne pourra être développé qu'à l'aide de subven-

NOMINATION BELL CANADA



M. O. TROPEA

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada annonce la nomination de M. Orland Tropea au poste de directeur général de la comptabilité à compter du 15 février 1966. Ancien directeur de l'exploitation, division nord, du Secteur ouest de la compagnie, M. Tropea succède à M. George C. Wallace qui a été nommé vice-président, services financiers.

tions massives de l'Etat. Mais il nous faut, dans notre province, surmonter un immense désavantage initial. Nous avons une métropole industrielle forte où, comme par un heureux hasard, les marchés sont également concentrés. Ne pourrait-on pas défendre, au moins dans la première étape de la mise en marche corrective nécessaire, une politique qui chercherait à affermir davantage ce pôle déjà fort, avant de nous embarquer dans la création de pôles supposément alternatifs. Il me semble qu'avant de commencer à diluer nos maigres ressources financières autant qu'humaines et l'expérience de la S.G.F. et de Sidbec confirme que ces dernières sont encore plus rares que les premières, lesquelles après tout, ne connaissent pas de frontières ni de langue il y aurait lieu de nous demander froidement si nous pouvons nous permettre un tel luxe. N'oublions pas non plus que le secteur public lui-même a besoin, dans l'avenir immédiat, d'investissements massifs à tous les niveaux de l'infra-structure provinciale, investissements qui tendront à l'extrême nos ressources fiscales et humaines. Le temps est-il venu d'ajouter à ces lourds fardeaux par des politiques nouvelles dont l'urgence est peut-être discutable?

Ces remarques se terminent par une question plutôt que par une réponse. Il me semble que c'est une chance extraordinaire pour nous que de vivre en un temps où nous pouvons soulever des questions de ce genre et travailler ensemble à identifier et à mettre en oeuvre les solutions. La tâche qui nous attend exigera nos énergies les plus secrètes; mais nous travaillons un sol extraordinairement fertile et nous savons que nos efforts seront probablement repayés au centuple.

NOUS PAYONS AUJOURD'HUI
SUR LES DÉPÔTS JUSQU'À

6%
D'INTÉRÊT

Taux détaillés fournis sur demande



TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

84 OUEST, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL 1, TÉL. 849-9421

QUÉBEC: 2, AVENUE CHAUVEAU TÉL. 529-5311
RIMOUSKI: 206, BOUL. SAINT-GERMAIN TÉL. 724-4106
HULL: 120, RUE PRINCIPALE TÉL. 771-3227
TROIS-RIVIÈRES: 1350, RUE ROYALE TÉL. 378-4875
PLACE VILLE-MARIE: GALERIE DE BOUTIQUES TÉL. 866-9641



REAS

les meilleurs tabacs de La Havane importés
vous les trouverez partout où on vend de fins cigares

BELVEDERES • PETIT CORONAS • CORONA GRANDES

L'industrie minière progresse à un rythme des plus accélérés

Le président de l'Association Minière du Canada, M. W.S. Kirkpatrick, s'inquiète de deux problèmes majeurs qui se posent à l'industrie minière et qui pourraient avoir des conséquences sérieuses pour cet important secteur de l'économie.

Après avoir souligné, lors de la réunion annuelle de l'association, que l'industrie minière du Canada grandit à un rythme qui dépasse le double de celui de l'industrie canadienne dans son ensemble, le président a affirmé qu'il y a lieu de s'inquiéter de la forte concurrence du marché et de la pénurie de la main-d'oeuvre.

L'industrie minière, a dit le président, emploie directement ou indirectement quelque 13 p.c. de la main-d'oeuvre du pays; de plus, elle contribue de façon importante au commerce extérieur du Canada: environ 60 p.c. de sa production est vendue à l'étranger, ce qui représente près d'un tiers des exportations totales du pays.

Concurrence

Si l'avenir immédiat de l'industrie minière canadienne reste très prometteur, a ajouté M. Kirkpatrick, il y a lieu de s'inquiéter des effets que pourrait avoir, à la longue, la forte concurrence qui se manifeste sur le marché mondial. Le Canada n'a pas le monopole des richesses minières et l'aménagement des ressources a fait, dans certains pays, des progrès considérables. Au Canada, les frais d'exploitation sont parmi les plus élevés du globe, et les salaires ont nettement tendance à monter plus rapidement que la productivité. Il fait donc peu de doute que, pour atteindre les objectifs de productivité fixés par le Conseil économique du Canada, il faudra pouvoir compter sur une coopération étroite entre les pou-

voirs publics, l'industrie et le travail.

Main-d'oeuvre

Abordant le problème que pose la pénurie de main-d'oeuvre, M. Kirkpatrick a déclaré que les sociétés minières sont conscientes de la nécessité d'accroître leur productivité;

cet objectif exige une main-d'oeuvre hautement qualifiée, ainsi qu'une bonne organisation des cours de rafraîchissement et de formation technique. Actuellement, la difficulté principale est que l'on manque d'hommes à qui donner la formation voulue, et cette lacune provient à son tour de la pénurie générale de main-d'oeuvre et de la fixité des travailleurs.

Fiscalité

"Je n'hésite pas à affirmer, a ajouté M. Kirkpatrick, que si le pays possède aujourd'hui un secteur minier florissant, c'est essentiellement grâce aux dispositions fiscales intelligentes qui ont été prises par les pouvoirs publics dans le passé. Toute réduction importante des avantages qu'apportent ces dispositions provoquerait une incertitude et une méfiance qui freineraient sérieusement la croissance de l'industrie, ce qui aurait des conséquences fâcheuses pour toute l'économie".

Couvrette & Provost augmente ses ventes de 28 p.c. en '65

Le rapport intermédiaire de COUVRETTE & PROVOST LTEE, pour la période terminée le 1er janvier, indique des progrès sur tous les fronts, comparativement à la même période de l'année dernière.

Les ventes pour cette période s'établissent à \$39,157,981 par rapport à \$30,444,226, soit une augmentation de 28.62 p.c. Le profit net s'établit à \$236,317 comparativement à \$205,836, soit une augmentation de 14.81 p.c.

Le profit avant amortissements et impôts est de \$584,292 par rapport à \$479,404 pour la même période de l'exercice précédent, soit 21.87 p.c. d'augmentation. Les amortissements s'établissent à \$109,975 comparativement à \$105,193, soit 4.55 p.c. d'augmentation laissant un profit avant impôts de \$474,317 comparativement à \$374,211, soit une hausse de 26.75 p.c.

La réserve pour impôts est de \$238,000 par rapport à \$168,375, soit 41.3 p.c. d'augmentation.

Initiative privée

"L'industrie minière, a déclaré M. Kirkpatrick, considère qu'il n'est ni nécessaire, ni même souhaitable que les pouvoirs publics s'immiscent dans l'exploration et l'exploitation minières, ni qu'ils accordent une aide financière directe aux exploitants. Nous savons par expérience que pourvu que l'Etat crée un climat favorable, il vaut mieux laisser à l'initiative privée et au capital privé le gros risque que comportent l'exploration et l'aménagement des mines ainsi que leur exploitation et la commercialisation des minerais".

Elections

M. W.S. Kirkpatrick, de Montréal, a été réélu président de l'Association minière du Canada lors de la 22e assemblée annuelle de cet organisme qui a eu lieu aujourd'hui. M. Kirkpatrick est président de The Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited.

MM. J. D. Barrington et J.C. Parlee, tous deux de Toronto, ont été élus vice-présidents et M. C.R. Elliott, de Toronto, trésorier.

Western Tire aura son siège social à Montréal,

La compagnie Western Tire & Auro déménagera son siège social à Montréal, et ses principaux entrepôts. Le déménagement devrait être terminé au cours du mois de juin prochain. La compagnie a précisé que cette décision a été prise dans le but de se rapprocher du centre de la région autour de laquelle elle progresse le plus rapidement. Western Tire opère une série de magasins de Terre-Neuve au Grand-Lac, qui se spécialisent dans la vente de pneus, de pièces et d'accessoires d'automobiles, d'articles de sport et de quincaillerie. La compagnie possède 7 centres de vente pour l'automobile et compte 117 détaillants indépendants.

La construction débutera immédiatement près de l'aéroport international de Dorval et de la route Transcanadienne. L'édifice comprendra 130,000 pieds carrés pour l'entrepôt et 20,000 pieds carrés pour les bureaux.

La Prévoyance affiche un bénéfice total de \$501,437

A l'assemblée générale annuelle des actionnaires de La Prévoyance Compagnie d'Assurances qui vient d'avoir lieu, le président, M. Etienne Crevier, a exposé au nom des administrateurs les progrès réalisés par la compagnie en 1965. Il a d'abord souligné qu'au cours de cette période La Prévoyance a de nouveau vu ses affaires s'accroître et qu'elle enregistrait, en fin d'année, un bénéfice total de \$501,437, soit d'un peu plus de \$1. l'action, à rapprocher d'une perte de \$44,248 en 1964. Déduction faite des \$300,000 de dividendes versés aux actionnaires durant l'année et du montant de \$83,515 transféré au surplus non réparti de l'assurance-vie, il reste un solde de \$117,922 qui s'est ajouté au surplus de la compagnie. Celui-ci est ainsi passé au 31 décembre dernier à \$2,725,436 et forme maintenant, avec la réserve générale de \$250,000, le surplus non réparti de l'assurance-vie de \$667,965 et le capital-actions souscrit et payé de \$500,000, un total de \$4,143,401 qui constitue une protection additionnelle pour les assurés.

L'actif de la compagnie s'est également accru en 1965 dans une proportion de 18.8 p.c. passant de \$22,734,458 qu'il était à la fin de 1964 à \$27,016,667 au 31 décembre dernier.

Dans le domaine de l'assurance générale, les mesures prises par l'ensemble des assureurs, à la suite des résultats défavorables enregistrés au Canada les deux années précédentes, ont commencé à porter des fruits. De plus, la compagnie a continué d'apporter, pour sa part, une grande attention à la sélection des risques et aux frais d'administration, de sorte que, compte tenu du revenu des placements et du profit à la vente de titres, cette branche de son activité accuse pour l'exercice un bénéfice net de \$417,922.

Le chiffre d'affaires s'établit en 1965 à \$16,189,045 de primes brutes souscrites, comparativement à \$13,683,320 en 1964. Le chiffre

correspondant était de \$7,831,594 en 1958. On constate donc que le revenu de primes a plus que doublé en sept ans. Déduction faite de la réassurance cédée, il reste un total de primes nettes souscrites de \$13,919,768 pour l'an dernier, à rapprocher de \$10,793,485 l'année précédente.

Dans le domaine de l'assurance-vie, le bénéfice de l'exercice s'établit à \$83,515, en dépit de l'accroissement considérable des affaires enregistré en 1965. On sait, en effet, qu'au cours de la première année d'une police d'assurance-vie, les dépenses et la réserve requises dépassent sensiblement la prime encaissée. Toutefois, ces nouvelles affaires constituent pour les années subséquentes un facteur favorable, dont l'influence, jointe à une politique d'administration prudente, augmente en proportion même du volume des affaires en vigueur.

Le capital assuré des nouvelles polices émises a atteint en 1965 \$45,770,676, comprenant \$7,345,833 d'assurance-vie collective et \$38,424,843 d'assurance-vie ordinaire. Dans ce dernier secteur, qui représente la partie la plus importante des affaires d'assurance-vie de la compagnie, la hausse a été de 28.4 p.c. par rapport au chiffre de 1964. Comme conséquence, le total de l'assurance-vie en vigueur, de \$190,604,635 qu'il était à la fin de 1964, est passé au 31 décembre dernier à \$225,109,664, représentant \$154,927,443 d'assurance ordinaire et \$70,182,221 d'assurance collective. Rappelons ici que La Prévoyance atteignait en avril 1962 son premier \$100,000,000 d'affaires en vigueur et qu'elle a touché le chiffre de \$200 millions en avril dernier; c'est dire qu'elle a réalisé son deuxième \$100 millions d'assurance-vie en vigueur en trois ans seulement.

On trouvera ci-dessous un tableau des progrès réalisés par La Prévoyance au cours de l'année dernière.

1965 1964
(en millions de dollars)

Primes d'assurance générale souscrites	\$ 16.2	\$ 13.7
Montant d'assurance-vie en vigueur	\$225.1	\$190.6
Revenu total	\$ 20.2	\$ 17.1
Actif total	\$ 27.0	\$ 22.7

**Recevez \$100 pour \$75
avec les Certificats
d'épargne BNÉ
de six ans**

Achetez un certificat de \$10 seulement... ou de toute autre valeur qui vous convient. Remboursable à tout moment.

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

L'étude sur les institutions financières devra englober la loi et la pratique sur les valeurs mobilières. — Marcel Faribault

Nous espérons que l'étude déjà annoncée par le gouvernement du Québec sur les institutions financières de sa compétence constitutionnelle, sera à la fois large, rapide et complète; élargie pour englober la loi et la pratique sur les valeurs mobilières et ne marquer ainsi aucun retard sur le législateur fédéral qui vient d'annoncer des mesures en ce domaine, alors pourtant qu'il n'est pas le sien et qui revisait l'automne dernier, fort bien d'ailleurs, sa loi sur les sociétés commerciales, a déclaré M. Marcel Faribault, président du Trust Général du Canada, à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, le 25.

M. Faribault a ajouté qu'il souhaite que l'enquête soit rapide, à cause de la liaison intime entre finance, fiscalité et politique économique. La commission Bélanger a souligné fort à propos qu'on ne saurait en ces matières ignorer les attitudes de ses voisins et de ses partenaires. L'enquête devrait aussi être complète, ainsi, l'on devra s'adresser aux intéressés pour obtenir d'eux des recommandations d'ordre pratiques.

Il y a toujours des conciliations à effectuer entre les points de vue de l'économiste, du sociologue et du juriste. L'homme d'affaires comme l'épargnant ont droit de connaître la philosophie dont s'inspire l'Etat et ne font qu'user de leur liberté démocratique lorsqu'ils tirent les conclusions des prémisses, les soumettent à la critique et pesent les conséquences à long terme aussi bien d'innovations générales que de généralisations hâtives. En ce qui nous concerne nous chercherons à préciser mieux encore que dans le passé le détail des services rendus par les sociétés de fiducie et comment elles peuvent s'adapter aux circonstances sans entraîner un excès de socialisation qui se traduit souvent par un excès de centralisation, a noté M. Faribault.

Les rentes

L'adoption d'un régime général de rentes de retraite dont il reste à apprécier le fonctionnement et les résultats, parce qu'il comporte une mixture de taxation et de ca-

pitalisation, est un événement marquant. Il importe ici de ne pas confondre l'excellence des buts et les imperfections des moyens, ni déprécier à l'une les vertus ou les défauts de l'autre. Après avoir fait parler ainsi les rentiers: "Nous vivons sur le produit d'un travail passé..." l'économiste Charles Gide ajoute le commentaire suivant: "Quand le rentier est un fonctionnaire qui touche sa pension de retraite... personne n'a rien à objecter... mais quand ce travail passé est celui d'autrui... la question devient plus embarrassante". C'est dire assez clairement que l'Etat ne doit prélever par l'impôt pour fins de redistribution et de rente que le minimum nécessaire à la protection des faibles, des déshérités, de tous ceux, en définitive, que les circonstances rendent incapables de se constituer eux-mêmes, en y contribuant, une retraite proportionnelle à leurs gains et leur niveau de vie.

Mais cette créance contre l'Etat ne prendra jamais la forme d'un droit de propriété; elle n'aura donc jamais non plus la souplesse et la substance de celui-ci. Il y a, en effet, bien des alternatives et des modalités à la retraite normale calculée par les actuaires qui ne connaissent, eux, que les statistiques et les grands nombres, tandis que chaque cas est individuel, incommunicable et imprévisible, depuis la simple inadaptation à tel emploi jusqu'à l'invalidité et la mort prématurée en passant par la maladie chronique de tel dépendant et ces mille et une mé-

saventures devant lesquelles il appartient au chef de famille seul de décider de l'utilisation immédiate du pécule qu'il constituait pour ses vieux jours. L'expérience des administrateurs est probante que les assurances contractées dans le jeune âge ne sont à peu près jamais conservées jusqu'au décès, les placements effectués avant la trentaine doivent presque toujours être réalisés et les réserves, quel qu'en soit le motif originaire ou le but lointain, doivent toujours conserver assez d'indétermination, donc de flexibilité, pour s'adapter à l'imprévisibilité des risques.

Les compagnies de fiducie ont fait, depuis quelques années, la démonstration très nette que leur système de capitalisation individualisée était à la fois le plus économique, le plus avantageux et le plus flexible. Le plus économique parce que, n'étant grevé d'aucune charge actuarielle ou publicitaire, il réduit les frais au minimum. Le plus avantageux, parce que le rendement moyen obtenu dépasse celui des autres systèmes et garantit contre l'inflation par le jeu combiné des prêts hypothécaires et des placements en actions. Le plus flexible, enfin, parce que le capital accumulé est transférable au même titre que les placements privés et continue de s'accroître, quel que soit le domicile à travers le monde, tout en restant disponible pour le contribuable et pour ses héritiers sous les seules déductions prévues aux lois fiscales.

Si, aux Etats-Unis, sur plus de 200 compagnies employant près de 5,000,000 de personnes, les plans fiduciaires ont été adoptés dans 90 p.c. des cas, cela tient précisément à ce qu'il y a une différence énorme entre ce système basé sur la propriété individuelle, la capitalisation totale, et la disponibilité maximum, et ce qui sera toujours une simple réclamation contre l'Etat. Or l'Etat, qui est à la fois puissant et lointain à cause de sa masse, de ses dimensions, de ses voies de communication et de la lenteur du procédé démocratique, agit néanmoins selon des lois assez semblables à celles des individus. L'Etat aussi doit faire face à des problèmes économiques ou financiers qui peuvent être régionaux, nationaux ou internationaux: qu'il s'agisse de calamité, d'insurrection ou de guerre étrangère, illimitée alors le père de famille, mais ce que l'Etat sacrifie alors à sa survie c'est la richesse de ses citoyens, de telle sorte qu'il en vient à rogner ses pièces de monnaie, entamer les fondations, accumuler les expédients et se libérer enfin par une faillite ou une dévaluation monétaire. Cette expérience séculaire est à la racine de la préférence pour les fonds de pension volontaires et seuls les inexpérimentés se bercent de l'illusion que l'Etat s'est transformé en providence. A la suite du premier ministre et des chefs syndicaux nous mettons donc en garde contre tout abandon ou retrait des fonds de pension constitués antérieurement aux lois visant les deux régimes de rentes obligatoires et supplémentaires.

Ces vérités élémentaires prennent tout leur sens par la confrontation de deux rapports, l'un, du Conseil économique canadien, sur les perspectives de développement, l'autre, de la commission Bélanger, sur les limites de la fiscalité. Raymond Aron en disant de notre âge industriel contemporain qu'il doit se ca-

ractériser ainsi: "Fin des idéologies, renaissance des idées", apporte un juste point de vue. Ceux-là, en effet, qui se laissent emporter par l'euphorie des rentes qu'ils prennent déjà pour une retraite dorée, par la gratuité éventuelle de l'instruction, des soins médicaux et de tout ce qu'on voudra, feraient bien de s'exercer davantage à conduire leurs désirs jusqu'à leurs conséquences ultimes. Argumenter de la mobilité des travailleurs, ce n'est pas l'assurer et encore moins l'imposer; s'ajuster au coût de la vie dans la projection à long terme d'un graphique ou d'un modèle économique, ce n'est pas y faire face sans préavis à peu de semaines de variations; faciliter le financement municipal et le développement industriel, par la constitution d'une masse de capitaux, n'est pas la même chose que de lancer une économie par le développement de pôles industriels ou de renouveler tout un régime de vie dans une urbanisation fantasmagique; assurer la stabilité monétaire et une balance raisonnable des paiements internationaux ne se fait pas sans réactions sur le crédit interne et sans échange de vues avec l'étranger.

La politique

La politique n'est pas uniquement l'exercice du pouvoir: elle est aussi une technique et une prudence. Notre monde a un appétit formidable de sécurité et croit pouvoir le satisfaire dans le changement et la surenchère au lieu de la discipline exacte de la science, de la morale et de la loi. Cet aveuglement étonnerait s'il n'était aussi banalement classique. Il tient pour une part aux excès de la spécialisation, chacun se cantonnant dans son petit domaine et croyant trouver toute la vérité et toutes les solutions; il tient tout autant à une illusion de facilité entretenue par les nouveaux moyens de communication. Trop de gens se mêlent ainsi de vouloir tout politiser en arguant, des professeurs de leurs lectures ou de leur liberté académique, des journalistes de la liberté de la pensée et des commentateurs de la liberté de parole, sans se rendre compte qu'ils y perdent chaque jour un peu de leur autorité; trop d'économistes extrapolent à qui mieux mieux, sans mettre la main aux besognes ordinaires de la vie où ils seront bientôt relayés par la nouvelle profession des consultants; trop de syndicats utilisent la grève avec la même facilité que certains généraux ordonnant les bombardements en temps de guerre, en vue eux aussi d'une reddition sans condition de l'adversaire dont ils ne font que mieux préparer la résistance en lui donnant les consommateurs pour alliés; trop de politiciens, enfin, se mêlent de vouloir refaire la société par l'intervention de l'Etat dans l'exécution économique au lieu d'accomplir tout bonnement leur devoir de législation et de contrôle.

Un interventionnisme aussi débridé en vient ainsi à reproduire sur un autre échelle et sur un autre plan les excès et les fautes du pire laissez faire. On confond la sécurité individuelle d'un chacun avec celle de l'ordre social, les névroses de la spéculation avec la richesse saine de l'équilibre, les intérêts de classe avec les exigences du bien commun et les généralisations provisoires de l'hypothèse avec les conclusions exactes de la science. Certains en viennent même à préconiser pour demain une politique dite des revenus et dont le moins qu'on puisse affirmer à coup sûr est qu'elle n'a encore été préparée ni par les économistes ni par les sociologues.

Les notions vraies

Il nous paraît donc que le plus grand besoin de notre temps et

de notre pays est de substituer des notions vraies, c'est-à-dire réalistes et sûres, même si elles sont parfois anciennes, aux approximations et aux tâtonnements de la recherche, de l'exploration et de l'enthousiasme, tous trois fructueux et nécessaires, mais à condition de s'achever dans une synthèse, même si elle n'est et ne peut être que provisoire. Cela ne se réalisera que d'une façon, par des lois qui ne soient exclusivement ni sociales, ni ouvrières, ni fiscales, mais très exactement générales parce qu'elles s'appliquent à tous, civiles parce qu'elles reflètent un style de civilisation, et constitutionnelles pour que l'on sache clairement qui a le droit de légiférer et sur quoi. On ne saurait bâtir solidement l'avenir sans avoir au préalable tracé, creusé et assuré ces fondations. Demême en effet, que les relations internationales présupposent des régimes politiques stables pour que les traités engagent les pays, ainsi chaque citoyen doit pouvoir compter sur une pratique économique, une philosophie morale et des cadres juridiques stables à l'intérieur du pays, où il exerce sa profession, son art ou son industrie. On voit fort mal par exemple comment on attirera le capital en lui faisant voir qu'on en taxera l'appréciation, comment on peut songer à changer les entreprises d'un fardeau additionnel quand l'impôt dépasse 50 p.c. des gains, ou comment on peut tolérer des augmentations de salaires déjà inflationnaires.

Je ne cache pas qu'à mon avis, on a mis beaucoup de temps à entreprendre ce travail de consolidation et qu'il sera rendu plus difficile à cause des complaisances, des privilèges, des compromissions et des défaillances du passé. Mais il serait encore plus grave de l'ajourner à plus tard sous prétexte de vouloir tout assainir d'un seul coup dans le menu détail après un inventaire exhaustif. Que l'on se hâte plutôt de proclamer des principes assez justes pour être transposés immédiatement en réalisations graduées au lieu de prétendre fixer des dates précises à de prétendues ères nouvelles. Le véritable progrès consiste à réfléchir le passé et préparer l'avenir, mais c'est surtout en réfléchissant sur le présent et tentant de l'améliorer que l'homme et la société se perfectionnent et se grandissent, a conclu M. Faribault.

Inventaire de la région Drummondville

La Chambre de commerce de Drummondville préparera dans les mois à venir un inventaire économique de la région. Le but de cette enquête est de situer avec précision la place de Drummondville dans les nouvelles divisions économiques de la province.

La Chambre a déjà fait parvenir un questionnaire à toutes les compagnies manufacturières de la région. En plus de certaines données générales telles que le nombre d'employés et le montant des salaires payés en 1965, ce questionnaire demande ces statistiques précises sur la valeur des produits manufacturés et des immobilisations et les investissements prévus pour les cinq prochaines années. Il va de soi que les informations de chaque industrie demeureront strictement confidentielles et que les chiffres obtenus serviront exclusivement à donner une image précise de la situation économique de cette région.

ORGANISEZ VOTRE PROCHAIN CONGRÈS À

L'HOTEL/MOTEL LAURENTIDES dans la belle ville de Québec



Au coeur de la campagne, sur les bords du fleuve Saint-Laurent, cet endroit n'est séparé de la basse ville que par quelques minutes. On y trouve des installations propres à accommoder des groupes allant de 10 à 650 personnes, réunies pour tenir une assemblée, un congrès ou pour jouir d'un banquet. Les deux cents chambres et suites disposent toutes d'air climatisé.

- Les terrains de stationnement sont immenses
- Le restaurant La Bastogne, d'une renommée internationale
- Le café Laurentides
- Le club Cabana
- Le cocktail Lounge

A l'homme d'affaires occupé qui désire se reposer tout en se prélassant, nous offrons la possibilité de pratiquer les sports suivants:

- Le ski • Le golf • La natation
- La pratique sur les verts

Voici quelque chose hors de l'ordinaire pour votre prochaine assemblée ou votre prochain congrès... un voyage particulier pour groupes de dix à trente personnes à notre club de chasse et pêche très moderne situé dans le nord du Québec, où abondent les truites, les ours et les orignaux.

Sans qu'il y ait obligation de votre part, nous nous ferons un plaisir de trouver ce qu'il vous faut pour votre assemblée ou congrès.

Quand les Canadiens français vont-ils s'intéresser aux centres commerciaux ?

Pendant que les Canadiens français s'interrogent, les autres agissent. Cette affirmation, qui est en passe de devenir un axiome, s'avère de plus en plus vraie dans

les faits. On n'a qu'à citer comme preuve les centres commerciaux et les fonds mutuels, deux domaines très différents mais où notre apathie est manifeste.

C'est avec raison que le Conseil d'Expansion économique s'alarme du mauvais usage que nous faisons de notre pouvoir d'achat et de nos économies.

Centres commerciaux

Au moment où nous nous demandons si les centres commerciaux conviennent à notre mentalité, des dizaines de ces centres commerciaux se construisent à proximité de toutes les agglomérations de la province, causant un tort

sérieux aux établissements urbains.

Le CEE décrit ainsi la situation: "Autour de nos villes, aux points stratégiques où convergent les grandes voies de circulation, on trouve maintenant de ces centres commerciaux où la plupart des établissements représentent d'importantes chaînes de détail dont la propriété nous échappe. Pour que les investissements qu'ils entraînent (et ils sont considérables) soient rentables, il faut que ces entreprises puissent compter non seulement sur la croissance naturelle des affaires, mais aussi sur les clients du centre-ville. Ce sont les établissements urbains qui essuient les pertes. A long terme, c'est une part impor-

tante des affaires qui leur échappe. Sauf de très rares exceptions, nous sommes absents des centres commerciaux et nous ne savons pas prendre les moyens de retenir "en ville" la clientèle."

Le CEE se demande enfin si en se groupant, les hommes d'affaires ne pourraient pas soutenir la comparaison et... la concurrence.

Fonds mutuels

Dans un secteur très différent, celui du placement de nos économies, le Conseil d'Expansion constate combien le Canada français a mis du temps à recourir à la formule des fonds mutuels qui permettent à un plus grand nombre de gens de participer au financement des entreprises industrielles et commerciales dont les actions sont inscrites en bourse.

Dans ce domaine comme dans d'autres, nous avons été pendant de nombreuses années les clients des autres, mais heureusement, la situation change, selon le CEE. Et

c'est avec plaisir qu'il souligne la création de deux nouveaux fonds mutuels : les Fonds Desjardins et P.E.P. qui s'ajoutent aux autres que le Canada français possède déjà : Placements Collectifs, Prêt et Revenu, Radisson et Adanac.

L'aéroport de Drummondville

Le ministre des transports, M. J.W. Pickersgill, annonce que son ministère versera une subvention de l'ordre de \$184,000 pour doter l'aéroport municipal de Drummondville d'une piste pavée. Cette piste d'atterrissage sera d'une longueur de 4,000 pieds et d'une largeur de 75 pieds. Cette piste, en plus d'être éclairée, sera enduite d'un produit spécial pour prolonger sa durabilité. Le système d'éclairage facilitera le trafic de nuit.

Les plans et devis seront immédiatement préparés et, par la suite on demandera des soumissions pour effectuer les travaux.

Aux Antilles

Une mission commerciale vend des bovins

Plus de 500 bovins Holstein-Friesian du Canada d'une valeur approximative de \$217,000 ont été vendus à la Jamaïque, à la Trinité et à la Barbade comme conséquence directe de la visite d'une mission commerciale que le ministère du Commerce a fait venir au Canada le printemps dernier. La Trinité a acheté le plus grand nombre de ces bestiaux, soit 262. La Jamaïque en a acheté 128 et la Barbade 126. On prévoit obtenir bientôt d'un éleveur jamaïcain particulier une autre commande pour 40 animaux.

Ces trois pays des Antilles ont récemment mis sur pied d'importants programmes d'expansion de leurs industries d'élevage de bovins laitiers et l'importation de bons reproducteurs est un des éléments de ces programmes. Le Ministère qui était au courant des mesures prises par ces pays a organisé la venue au Canada en mai dernier d'une mission composée de sept membres, notamment des fonctionnaires supérieurs de l'agriculture et des éleveurs particuliers. Le groupe est allé voir nos principaux troupeaux, a assisté à plusieurs ventes à l'enchère dans le Sud-Ouest de l'Ontario et a discuté d'achats avec les fonctionnaires des ministères de l'agriculture et du commerce de même qu'avec l'Association des éleveurs d'Holstein-Friesian du Canada.

A Chicago

Un beau succès d'exposants canadiens

Une troisième année consécutive, les fabricants canadiens d'articles de cadeaux et de nouveautés ont remporté un succès remarquable à la foire du cadeau de la Californie qui a eu lieu du 23 au 28 janvier, à Los Angeles.

Quatorze sociétés canadiennes, qui ont exposé au pavillon commandité et érigé par le ministère du Commerce d'Ottawa. Ils y ont exposé une grande variété de produits, y compris des céramiques, de la poterie, des objets sculptés, des tissus, du verre soufflé, des peintures et des articles d'artisanat. Durant les six jours qu'a duré la foire, ils ont pris des commandes d'une valeur totale de \$80,000 et anticipent pour 1966 des commandes renouvelées d'une valeur globale de \$300,000.

La foire du cadeau de la Californie est une des plus importantes du genre aux Etats-Unis. Bien que seuls les acheteurs de cadeaux et de grands magasins aient eu accès à cette foire, le nombre de présences s'est accru cette année pour atteindre environ 11,000.

SERVIR SES CLIENTS, C'EST COMMUNIQUER

Dès qu'il se lève, tout ralentit.

Vos clients vous appellent au sujet de services, de pièces de rechange, de réparations, de commandes, et de quoi encore ? Ils veulent savoir.

Si l'employé qui doit leur répondre doit quitter son poste à tout instant, il perd du temps et le travail ralentit.

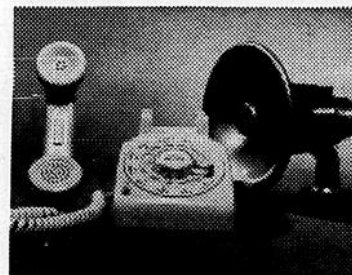
C'est que vos communications ne sont pas au point.

Imaginez maintenant que vous disposez d'un système téléphone-intercom combiné de la compagnie Bell : un seul appareil vous permet de recevoir des appels de l'extérieur, d'en faire à l'intérieur, de parler directement et simultanément aux gens de l'entrepôt et à ceux de la cour, grâce à un haut-parleur. Tout ça sans même avoir à quitter votre fauteuil. Le service s'accélère, les renseignements s'obtiennent plus vite, le travail n'est pas interrompu, et vous faites ainsi plus de profits en moins de temps.

Si recevoir et donner des renseignements fait partie des services que vous offrez à vos clients, votre entreprise dépend des communications. Un système de communications complet et efficace vous est donc essentiel. Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du téléphone-intercom combiné, appelez la compagnie Bell, spécialiste en communications.



Bell Canada



L'exploitation du silice débute dans le comté de Charlevoix

M. Arthur Gamble, président de Leeds Metal Company Limited de Toronto, a annoncé, à Québec, lors d'une conférence de presse, que sa compagnie va construire dès le printemps une usine pour la préparation du silice provenant d'un dépôt considérable dans la municipalité de Saint-Urbain, comté de Charlevoix. Le silice est une matière première aux multiples usages dans l'industrie du verre en parti-

culier et la compagnie a des débouchés à Montréal, Toronto, Moncton et autre villes canadiennes.

M. Gamble qui était accompagné du député du comté, M. Raymond Mailloux, a déclaré qu'une somme de \$200,000 va défrayer le coût des premiers travaux, le déblayage, les canalisations d'eau, la construction de chemins d'accès etc.

Par la suite, Leeds Metal compte investir progressivement une somme de \$2 millions pour son usine. On compte que le gouvernement fédéral améliorera les facilités portuaires à la Malbaie pour permettre le transport par eau du produit de cette nouvelle usine.

Nomination au CN

M. Edward T. Hurley a été nommé vice-président du Service des

Achats et des Magasins au Canadien National, a annoncé aujourd'hui M. Donald Gordon, président et directeur général de la Compagnie. M. Hurley succède à M. E.A. Bromley, qui prend sa retraite.

M. Hurley est né à Vankleek, en Ontario. Il a obtenu le baccalauréat et la maîtrise ès sciences à l'université Queen de Kingston. Il a quitté le poste de chimiste en chef de la compagnie Monarc Battery pour entrer en 1940, avec le titre de chimiste "senior", au Conseil national de recherche. L'année suivante, on prêtait ses services à la Commission du contrôle du Royaume-Uni et du Canada qui

l'adjoignit au directeur du Service de contrôle des produits chimiques et des matières explosives.

En 1945, M. Hurley entra à l'emploi du CN en qualité de chimiste en chef du Service des recherches et du développement. En 1952, il fut nommé contrôleur des expériences faites sur les fournitures et chargé à ce titre de vérifier la qualité des articles achetés par le CN.

Six ans plus tard, il devint directeur de la recherche technique et, en 1965, fut nommé vice-président adjoint du Service des Achats et des Magasins.

**\$450
MILLIONS
SOUS ADMINISTRATION**

38^e RAPPORT ANNUEL 1965

	1965	1964
Revenus bruts	\$2,894,000	\$2,620,000
Bénéfice avant impôts	1,012,000	964,000
Bénéfice net	544,000	511,000



**CAPITAL
ET
RÉSERVES
\$6,630,000**

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

MONTREAL • QUEBEC • OTTAWA • HULL • TROIS-RIVIÈRES • RIMOUSKI

FIDUCIAIRES • ADMINISTRATEURS

Bourse et placement

par Jacques Rolland, L. Sc. comm.
correspondant des Affaires à Toronto

Corporation de valeurs T.-Canada

Depuis son acquisition par le groupe Desmarais-Parisien-Hooton, au mois de mai dernier, la corporation de valeurs Trans-Canada a subi de profondes modifications.

Au contraire de la politique suivie par le groupe de J. L. Lévesque, il apparaît évident que le groupe de Paul Desmarais a l'intention

de concentrer son activité dans un petit nombre d'importantes entreprises. Déjà Enveloppe Internationale Ltée a été vendue à Globe Enveloppe de Toronto; La Prévoyance, Alfred Lambert et Le Petit Journal, entreprises acquises au coût de \$9.9 millions ont été vendues à J.L. Lévesque et L.G. Beauvillain pour un montant de \$10.2

million. Enfin, Dupuis et Frères, acquise pour une somme de \$1.05 million vient d'être achetée par Sogena, société de gestion dirigée par le courtier Marc Carrière. Le prix de vente de cette transaction quoique officiellement non divulguée serait voisin de \$1.5 million.

Il est particulièrement intéressant de noter que Jean-Louis Lévesque rachète à bon compte ses entreprises: comptabilisée au coût, la valeur d'Alfred Lambert, du Petit Journal est de \$6.6 millions. La valeur au marché des actions de la Prévoyance détenue par Trans-Canada s'établissait au 18 mai dernier à \$4.3 millions. La valeur réelle des trois entreprises est donc environ \$10.9 millions contre un prix de vente de \$10.5 millions. Les principaux placements de

Trans-Canada dont maintenant l'Impériale Compagnie d'Assurance-Vie, de Toronto, où Trans-Canada détient 54.1 p.c. des actions (valeur au marché: \$12.8 millions) la Compagnie de Transport Provinciale (coût: \$14.3 millions), 68.6 p.c. des actions de la piste de course Blue Bonnets (valeur au marché: \$11.6 millions), et différentes entreprises: Drummond Welding & Steel Works, Quincaillerie C. Durand, Henderson Furniture, Princeville Furniture, Palais du Commerce etc... dont le coût d'acquisition est aux environs de \$2 millions. Indirectement, par l'entremise de Industrial Life Holding, Trans-Canada possède un intérêt de 18.8 p.c. dans l'Impériale Compagnie d'Assurance-Vie du Québec (valeur au marché: \$5.4 p.c. mil-

lions). Enfin, l'Impériale détient un tiers des actions votantes de Investors Group de Winnipeg, une société de fiducie et le plus important distributeur de fonds mutuels au Canada.

A cause des changements majeurs intervenus depuis mai, il est fort difficile de commenter sur la valeur réelle des actions de Trans-Canada. D'après notre propre computation, la valeur de l'action, tenant compte de la valeur au marché, des placements cotés en bourse, du coût d'acquisition des entreprises non inscrites en bourse, du fonds de roulement et excluant la dette à long terme et l'avoir des actions privilégiées, est d'environ \$9.87 par action Trans-Canada. Au cours actuel de \$9.00, l'action se vend à un escompte de seulement 8.8 p.c. par rapport à notre estimé de la valeur réelle de l'action. Historiquement, l'action est à son niveau le plus bas depuis 1963. Lors de la dernière assemblée spéciale des actionnaires au 19 janvier dernier, le président Paul Desmarais déclarait que Trans-Canada avait l'intention de concentrer ses placements dans un petit nombre de grosses entreprises où Trans-Canada entend avoir le contrôle effectif. Si tel est le cas, la performance de l'action sera étroitement liée à la façon dont les profits des filiales seront comptabilisés.

Au contraire de Power Corporation qui ne possède que des intérêts minoritaires; dans d'importantes sociétés, Trans-Canada a le contrôle de plusieurs sociétés dont un intérêt de 100 p.c. dans la compagnie de Transport Provincial. Pratiquement, Trans-Canada aurait le droit de consolider à ses profits sa part des profits de l'Impériale, de Blue Bonnets, de Transport Provincial et de certaines petites filiales. Jusqu'ici, la société a préféré ne comptabiliser dans ses revenus que les dividendes reçus de ses filiales et quelques frais de gestion payés par les petites entreprises. Il est à peu près impossible pour le moment de consolider l'Impériale. Les compagnies d'assurances-Vie transfèrent une importante partie de leurs profits à leurs réserves en plus d'amortir immédiatement les frais inhérents à la vente de nouvelles polices. Par conséquent les profits auxquels ont droit les actionnaires sont évalués d'une façon excessivement conservatrice et ne reflètent pas la valeur au marché des actions. Les dividendes versés aux actionnaires sont aussi très minimes et pour contrebalancer les placements d'assurances-vie, achetés beaucoup plus pour l'appréciation future du capital que pour les dividendes immédiats, il se pourrait que Trans-Canada incorpore à ses revenus les profits de plusieurs filiales. A elles seules, Transport Provincial et Blue Bonnets contribueraient pour environ \$2.3 millions aux profits de Trans-Canada ou \$0.55 par action. Advenant une telle procédure comptable, l'action Trans-Canada pourrait s'apprécier considérablement et le dividende serait bien couvert. Trans-Canada serait alors considérée comme une valeur financière et industrielle se transigeant sur la base de son profit par action et non de la valeur réelle de ses placements.

Mais la poursuite des procédures comptables actuelles associerait Trans-Canada à une société de gestion quelque peu analogue à Power Corporation ou encore Argus Corp. Ces deux valeurs se transigent à un fort escompte par rapport à leur valeur réelle. Power Corporation, au prix actuel de \$1350 se transige à un escompte de 31.5 p.c. à son niveau record de \$1750 en mars 1965, l'escompte était malgré tout de 14.2 p.c. Sur cette base, l'action Trans-Canada avec un escompte au cours actuel de 8.8 p.c. apparaît fortement surévaluée aux yeux de plusieurs investisseurs et le dividende payé risque d'être à peine couvert par les bénéfices tel qu'actuellement comptabilisé. (Suite à la page 19)

Fluctuations des bourses de Montréal et de Toronto

publiée avec
la collaboration du

Financial
Times

COTE À MIDI
25 février 1966

INDUSTRIELS

RENDREMENT										SEMAINE EN COURS															
Rapport		Prix/ Bénéf.		1966		1965		1964		Dividendes payés ind.		6 mois ou dernière année fin.		6 mois ou dernières interim.		haut		bas		ferme- ture		varia- tions		vente	
gains	%	haut	bas	Titres	%	haut	bas	Titres	%	haut	bas	Titres	%	haut	bas	Titres	%	haut	bas	Titres	%	haut	bas	Titres	%
4.6	12.8	14%	10%	Abilibi P	.56	.56	65Dec	.96									12%	11%	12	—	—	—	—	—	290
2.0	12.7	25%	35	Adm	1.50	1.50	Nov	.42									5%	5%	5	—	—	—	—	—	24
—	17.7	110%	37%	Adm	1.50	1.50	Dec	6.25									24%	24%	24	—	—	—	—	—	—
3.2	24.9	40	35%	Alfa Gas	1.20	1.20	65May	8.26									15%	15%	15	—	—	—	—	—	—
4.9	—	13	9.50	Alfa Gas	1.75	1.75	Dec	1.50									38%	36%	35	—	—	—	—	—	33
4.6	14.3	99%	—	Alfa Gas	4.75	4.75	Nov	.42									97%	97	97	—	—	—	—	—	3
2.3	16.9	117	71%	Alfa Gas	.25	.25	65Dec	.65									11%	11%	11	—	—	—	—	—	—
2.9	13.1	81	11%	Algo	1.80	1.80	65Dec	5.31									65%	7.00	7.00	—	—	—	—	—	—
—	26.6	8	1	Algo	2.00	2.00	Dec	.51									71%	69%	71	—	—	—	—	—	158
—	—	20	5	Algo	.30	.30	Dec	.51									1.30	1.30	1.30	—	—	—	—	—	5
—	—	3	—	Algo	.30	.30	Dec	3.68									4.75	10.05	10.05	—	—	—	—	—	—
5.7	3.8	13%	23	Allice Cr	.60	.20	65Aug	.91									3.00	2.30	2.85	—	—	—	—	—	916
—	—	75	24	Alpha	—	—	Jun	1.43									15	.25	.25	—	—	—	—	—	—
1.02	1.4	—	—	Alpha	1.35	1.35	Jun	1.35									30	30	30	—	—	—	—	—	—
2.4	19.1	38%	27	Alumin	.90	.90	65Dec	1.93									37%	36%	34	—	—	—	—	—	355
4.1	—	44%	38%	Alumin	1.70	1.70	Dec	33.27									23%	23%	23	—	—	—	—	—	33
4.9	—	21%	21%	Alcan	1.00	1.00	Dec	15.77									21%	21%	21	—	—	—	—	—	—
5.3	—	—	—	Alcan	2.25	2.25	Dec	36.73									45%	45%	45	—	—	—	—	—	—
5.3	7.5	14	8%	Ang C Pip	.50	.50	Dec	1.26									9%	9%	9	—	—	—	—	—	6
5.7	—	24%	13%	Ang C Pip	1.12%	1.12%	Dec	11.44									23	23	23	—	—	—	—	—	—
5.7	—	—	—	Ang C Pip	2.90	2.90	Dec	14.89									3.51	41	41	—	—	—	—	—	1
5.7	—	54%	48	Ang	2.65	2.65	Dec	14.89									3.51	50	50	—	—	—	—	—	1x
5.7	—	51	—	Ang	2.90	2.90	Dec	14.89									3.51	52	52	—	—	—	—	—	1
12.1	—	12%	—	Ang	3.7%	3.7%	65Nov	.57									12%	25%	25%	—	—	—	—	—	23
2.1	15.4	27%	17%	Artes A	.56	.56	65Dec	1.77									25%	24%	25	—	—	—	—	—	1x
2.3	14.1	25	19	B	.58	.58	65Dec	1.77									25%	24%	25	—	—	—	—	—	1x
5.3	—	100	100	B	1.00	1.00	Dec	34.81									100%	100%	100	—	—	—	—	—	1x
5.3	—	105	99%	C Pip	5.25	5.25	65Nov	.57									100%	100%	100	—	—	—	—	—	1x
2.5	33.8	23	18%	Argus C	.48	.48	65Nov	.57									23	19%	23	—	—	—	—	—	2x
5.2	—	17	—	C Pip	2.50	2.50	65Nov	19.25									13%	13%	13	—	—	—	—	—	77
5.2	—	53%	47%	C Pip	2.60	2.60	65Nov	19.25									48%	48%	48%	—	—	—	—	—	—
5.2	—	54%	49	C Pip	2.70	2.70	65Nov	19.25									49%	49%	49%	—	—	—	—	—	1x
5.2	—	54%	49	C Pip	2.70	2.70	65Nov	19.25									49%	49%	49%	—	—	—	—	—	1x
5.4	20.5	30%	22%	Asbes	1.00	1.00	Dec	1.17									31	29%	31	—	—	—	—	—	42
5.6	—	10%	10%	Ashtown A	.60	.60	Dec	23.55									10%	11	11	—	—	—	—	—	—
5.6	—	8%	6%	A	.04%	.04%	Dec	54.40									6%	6%	6	—	—	—	—	—	—
5.8	9.6	—	—	Ash Temp	1.19	1.19	Dec	2.10									103%	103%	103	—	—	—	—	—	—
5.8	—	104	103	A	6.00	6.00	Dec	96.32									103%	103%	103	—	—	—	—	—	—
5.4	—	104	10%	B	.65	.65	Dec	9.27									17%	17%	17	—	—	—	—	—	54
5.3	16.2	20%	17%	Atl Sugar	1.20	1.20	Dec	11.37									22%	20%	22%	—	—	—	—	—	—
5.4	—	23%	20%	A	1.20	1.20	Dec	11.37									22%	20%	22%	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34									25	25	25	—	—	—	—	—	—
5.1	14.4	99	99	Auto Elec	3.00	3.00	Dec	11.34																	

16

L'actif du fonds collectif Montreal Trust dépasse les \$29 millions et demie

L'actif du fonds collectif de placement du Montreal Trust a augmenté de \$10,395,032 ou 55 p.c. au cours de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 1965. A cette date, l'actif total des trois sections du fonds, soit les sections "valeur variable", "revenu fixe"

et internationale, se chiffrait à \$29,409,507.

Au cours de 1965 le nombre des adhérents au fonds a passé de 4,950 à 8,371.

Par suite du comportement quelque peu léthargique des marchés canadiens des valeurs au cours

de l'année écoulée, la valeur unitaire de la section "valeur variable" est demeurée inchangée à \$13.29. Le fléchissement des cours des obligations a provoqué une baisse de la valeur unitaire des certificats de la section "revenu fixe" qui est tombée à \$9.95.

La section internationale qui a été lancée en février 1965 à un coût unitaire de \$10 (devises américains) a reflété l'excellent comportement des marchés américains des valeurs en terminant l'année avec une valeur unitaire de \$10.39 (U.S.).

A la fin de janvier 1966, les sections "valeur variable" et inter-

nationale ont toutes deux marqué une augmentation et la valeur unitaire de leurs actions respectives se chiffrait alors à \$13.73 et \$10.57 (U.S.).

Le rapport trimestriel du Fonds Mutuel Corporation de Prêt et Revenu du Canada Limitée, pour la période terminée le 31 janvier 1966, fait voir que cette société a poursuivi sans relâche ses progrès.

L'actif net par action atteint \$7.45 durant ce trimestre comparative-ment à \$7.36 le 31 octobre 1965, soit une hausse de 1.2 p.c. Par ailleurs, l'actif net total est passé, au cours de la même période, de

\$33,757,283 à \$36,081,689, soit un accroissement de 6.9 p.c. Les actionnaires étaient au nombre de 19,925 le 31 janvier 1966 au lieu de 18,325 en octobre 1965.

Quant aux actions en circulation, elles sont passées de 4,589,936 à 4,848,874. Un dividende de 53/4 cents par action a été déclaré et il a été payé aux actionnaires le 15 février. C'est le 35^e que paie cette société financière.

L'Industrielle fait des affaires de \$1.5 milliard

Au 31 décembre 1965, selon le rapport annuel de la société d'assurance l'Industrielle, le chiffre d'affaires de cette dernière atteignait le milliard et demi de dollars, soit une augmentation de 15.1 p.c. sur l'année 1964.

Les chiffres de ce rapport officiel ont été publiés par M. Stanley Brock, vice-président exécutif de la compagnie, et l'actif de la compagnie pour garantir les paiements futurs aux assurés atteint maintenant la somme de \$155,424,819, à la fin de 1965, soit \$18 millions de plus qu'en 1964.

Le taux net de l'intérêt gagné s'est établi à 6.10 p.c. et les paiements faits en vertu des polices ont atteint, en 1965, la somme imposante de \$15,334,800, soit \$2,529,000 de plus qu'en 1964.

M. Brock a insisté, dans son rapport annuel, sur la nécessité d'une éducation de plus en plus poussée pour assurer les progrès économiques du Québec et du Canada.

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada

AVIS DU 32^e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de cinquante-cinq cents par action a été déclaré et sera payable le 15^e jour d'avril 1966, aux actionnaires inscrits dans nos livres à la fermeture des bureaux le 15^e jour de mars 1966.

Montréal, le 23 fév. 1966



Le secrétaire,
S. C. SCADDING

MARION, ROBIC & ROBIC

ci-devant

MARION, MARION
fondée en 1892

- Brevets d'invention
- Marques de commerce
- Droits d'auteur en tous pays

2100, rue Drummond
MONTRÉAL 25
Tél.: 288-2152-53-54

6.1	17.1	14%	8%	Metro S	1.30	65Jan	.71	July .11	13	12%	13	+ 1/2	8
8.2	7.6	13%	11	Mex Light	1.00	Dec	6.28	July 1.25	13	13	13	+ 1/2	10
4.5	18.0	10%	4%	MGP Mgmt	1.22	65July	.27	Mar5m .22	7%	7%	7%	- 3/4	4
6.6	11.8	4.00	3.15	Mil Brick	.24	Dec	.31	Sep19m .28	3.65	3.60	3.65	- 1/4	4
5.7	17.3	14%	9%	Mil R A	1.00	bDec	.75	Sep19m .28	3.65	3.60	3.65	- 1/4	4
3.4	13.3	45%	32%	Molten A	1.101	65Mar	.29	Sep1 .40	33	30%	33	+ 3/4	2
3.4	14.2	46%	32%	Molten B	1.101	65Mar	.29	Sep1 .40	33	32%	32%	+ 1/4	18
3.3	10.7	65	65	Molyb	.25	65July	.71	Sep19m .40	.80	.95	.95	- 1/4	32
3.4	19.6	74	70	M Foods	.25	65July	.71	Dec24w .25	.7%	7%	7%	- 1/4	32
2.8	18.1	15%	15%	M Invest	2.50	Dec	3.77	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.1	11.5	16%	16%	Mil Loco	.60	Dec	1.26	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
2.9	7.8	27	19%	Mil Ref	.60	Dec	2.73	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
3.0	22.3	27	19%	Mil Trust	.55	65Dec	.93	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
1.7	29.3	85	59	Mil R Rice	1.35	65Apr	1.15	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
0.2				Mil R Rice	1.35	65Apr	1.15	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
3.9	10.0	20%	13%	Morse A	.80	65Dec	2.05	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
3.5	10.2	21%	11%	Morse B	.70	65Dec	1.95	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
5.0	2.5	15%	15%	Morse Paint	.70	65Dec	2.62	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.8	14.3	19%	15%	Mil R Rice	.80	65Apr	1.15	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
3.0	9.2	11	8%	Mussens	.30	65Mar	1.08%	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23

7.5	9.4	7	3.15	Secur Cap	.24	Apr	.34	July3m .13	3.25	3.15	3.15	- 1/4	19
5.4	9.7	19	17%	Scythes Co	1.00	65Nov	1.91	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
5.2	9.3	19	17%	Seaway Hot	.18	Dec	.37	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
3.9	18.1	1.65	1.40	Secl L	.20	Dec	.08	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
1.8	21.7	23%	15%	Secl R A	.20	Dec	.08	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.0				Shcl In pl	1.01	1.01	1.01	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
5.1	14.4	1.40	1.90	Sherwill	1.40	65Aug	2.60	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
2.5	23.2	19	12%	ShopSave	.40	65Mar	.68	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.6	14.0	17	15%	Shop City	.20	Nov	.30	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
7.3	16.5	5%	2.85	Shuhy's	.20	65Jan	.30	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.0	10.3	8	5%	Sicard	.30	Dec	.43	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
6.0	12.5	21	19%	Sil n	1.20	Dec	9.80	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
5.0	14.0	19	15%	Simp	2.00	Dec	28.07	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.6	14.0	19	15%	Silver A	.80	65Mar	1.25	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.6	14.0	19	15%	Silver B	.80	65Mar	1.25	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
2.2	27.3	30%	25%	Simpson's	.56	65Jan	1.02	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
2.8	7.8	10	5%	SKD Mfg	.25	65Sept	1.14	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.0	13.4	16%	10	Slater S	.60	65Oct	1.13	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
5.8	20.4	18	11%	Slater S	.60	65Oct	1.13	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
5.9	21.4	18	11%	Slater S	.60	65Oct	1.13	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
1.2	20.1	1.10	.25	Sobey's	.60	65May	1.49	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
1.2	20.1	1.10	.25	Sobey's	.60	65May	1.49	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
2.3	26.1	15	11%	Soc Gen Que	.10	Oct	.41	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
2.3	26.1	15	11%	Soc Gen Que	.10	Oct	.41	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
2.9	22.9	42	33	Sogem pld	.30	65Feb	.83	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
2.9	22.9	42	33	Sogem pld	.30	65Feb	.83	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.8	13.4	5%	4.00	Steff Fd	.20	Dec	.31	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.2	10.6	13%	12	St Brands	2.25	Dec	3.48	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
3.4	14.9	16	12%	Stend Pav	.65	Mar	.98	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
1.6	22.2	23%	12%	St Radio	.30	Mar	.98	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
2.6	28%	28%	28%	St Radio	.30	Mar	.98	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
3.3	14.4	24%	24%	St Stock A	.85	65Dec	1.80	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
1.4	25.4	27%	18%	Steinberg A	.30	65July	1.04%	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
5.2	10%	9%	9%	Stirling Tr	.70	Dec	1.91	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.4	7%	4%	4%	Stirling Tr	.70	Dec	1.91	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
4.0	11.3	13%	9%	Stirling Tr	.70	Dec	1.91	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
1.1	25.7	4.85	3.50	Superst C	.05	Dec	.17	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
2.4	12.2	12%	9%	Superst C	.05	Dec	.17	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23
5.0	10%	10%	10%	Superst C	.05	Dec	.17	Sep19m .42	16	15%	16	+ 3/4	23

Massey-Ferguson Limited
Voici certains extraits d'un prospectus préliminaire, en date du 21 février 1966, de la compagnie, qui a été présentée à la Commission des Valeurs Mobilières des E.-U., et qui traite de l'offre proposée de droits qui sera faite par la compagnie:

Application de la taxe de péréquation de l'intérêt, - voici certains renseignements concernant son application et l'exemption par la loi des E.-U., de la taxe de péréquation de l'intérêt à laquelle, seules les personnes résidant aux E.-U., tel que défini pour inclure entre autres, d'autres citoyens ou résidant aux E.-U., se trouvent sujettes):

1) La réception par l'actionnaire de Massey-Ferguson de droits ne constitue pas une acquisition imposable en vertu de la loi. Aucun décret n'a été divulgué, en rapport avec la réception des droits.

2) L'exercice des droits (qu'ils soient acquis de Massey-Ferguson ou autrement) n'est pas imposable représentant une acquisition de l'émetteur d'une émission originale ou nouvelle d'une valeur canadienne, pourvu qu'un avis de l'acquisition (formule 3779) ait été expédié au Commissaire américain du revenu interne. Massey-Ferguson a conclu des accords, en vertu desquels tout agent de souscription aux E.-U., mettra aux

dossiers ledit avis, se rapportant aux actions ordinaires acquises par des personnes résidant aux E.-U., au moyen de l'exercice des droits livrés à cet agent, pourvu que les dites personnes fournissent les renseignements appropriés exigés par les "warrants" de souscription livrés (il y a un espace pour ceux-ci à cet effet). Les personnes, résidant aux E.-U., qui ne fourniraient pas lesdits renseignements ou qui remettraient leurs droits pour être exercés par un agent autre qu'un agent résidant aux E.-U., autorisé à recevoir les souscriptions, devront présenter un avis d'acquisition sur la formule 3779, en rapport avec les actions ordinaires ainsi acquises sur la fin de mois sui-

vant le mois durant lequel ladite acquisition eut lieu.

3) Tout achat de droits par une personne des E.-U., sera sujet à la taxe de péréquation de l'intérêt au taux de 15 p.c. du prix d'achat à moins que les droits soient acquis d'une personne qui fournit à l'acheteur un certificat de propriété américaine ou son équivalent.

4) Tout achat d'une personne des E.-U., d'actions ordinaires, autres qu'une acquisition de Massey-Ferguson, conformément à l'exercice des droits, sera sujet à la taxe de péréquation de l'intérêt, au taux de 15 p.c. du prix d'achat s'y rap-

portant, à moins que les actions ordinaires soient acquises d'une personne qui fournit à l'acheteur un certificat de propriété américaine ou son équivalent. Les souscripteurs aux E.-U., référés comme étant autorisés pour les souscriptions ont avisé la compagnie de leur intention de fournir ledit certificat ou son équivalent à toute personne ayant acheté d'eux des actions ordinaires.

Traders Finance Corporation Limited

950,000 actions ordinaires de la classe "A", sans valeur au pair, de la compagnie, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture de 18 février 1966; elles sont réservées pour fin d'émission lors de l'exercice des "warrants" attachés aux débiteurs 61-2% de la compagnie et pour la conversion des actions privilégiées convertibles de la série "A".

Corporation D'expansion Financière

1,087,223 actions ordinaires, d'une valeur au pair de \$9, chacune de la compagnie seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal le 24 février 1966. Sur ce total 772,040 seront émises en circulation et 309,183 seront réservées sujettes à avis de leur émission. Leur symbole au téléscripteur sera "C E X".

Les Laiteries Leclerc Inc.

Il a été inscrit sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne, à son ouverture le 21 février 1966, 20,000 actions additionnelles de la classe "A", sans valeur au pair, de la compagnie. Elles sont réservées pour fin d'émission, en vertu de l'exercice de "warrants" d'achat d'actions, attachés aux \$1,000,000 d'obligations, amortissables, 6% à hypothèque générale.

Devil's Elbow Mines Limited

5,000,000 actions d'une valeur de \$1.00 chacune de la compagnie, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture le 24 février 1966. Sur ce total 1,390,000 seront émises et en circulation. Leur symbole au téléscripteur sera "D E M".

Surluga Gold Mines Limited

La Bourse Canadienne a accepté l'avis de la compagnie dans lequel elle consent une option à M. C.A. McLeish d'acheter un total de 15,000 actions de la compagnie précitée au prix de 60 cents chacune susceptibles d'être exercées par paquets de 5,000 actions chacune; le premier paquet, dans les 12 mois commençant le 1er février 1968, et le troisième paquet, dans les 12 mois commençant le 1er février 1969.

(Suite de la page 15)

A \$9.00, l'action donne un rendement de 4.44 p.c. sur un dividende annuel de \$0.40. Un achat peut être recommandé pour celui qui est prêt à spéculer sur un changement de procédures comptables. Jusqu'ici la corporation n'a rien indiqué à ce sujet.

LES OBLIGATIONS - COURS DE VENDRE

finissant à midi le 25 février 1966

Renseignements fournis par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Gouvernement du Canada			O. D.			O. D.			O. D.			O. D.			O. D.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Bid Asked			Man Hydro			Bid Asked			Ontario			Bid Asked			Que Hydro			Bid Asked			BC Tel			Bid Asked			MacMillan Bl			Bid Asked																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
3 1/2	May/66	99.68	99.90	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do	5/76-78	91 1/2	Do

Le Trust Général du Canada

accroît ses affaires de plus de dix p.c.

La progression des affaires du Trust Général du Canada s'est maintenue à un rythme fort satisfaisant, le total des revenus passant de \$2,620,151 à \$2,893,862, pour un accroissement global de plus de 10 p.c. et ce malgré le fléchissement des dépôts garantis.

A s'en tenir aux services proprement fiduciaires, c'est-à-dire aux mandats et agences, au règlement des successions, à la gestion des immeubles, aux fiducies corporatives, aux agences de transfert et à l'administration des caisses de retraite, l'augmentation de nos revenus bruts a atteint 32 p.c. par rapport à l'an dernier. Les biens gérés par la société ont augmenté de \$37,602,038 et dépassent maintenant \$450,000,000 pour la seule société, indépendamment des affaires du Sherbrooke Trust dont l'addition donnerait un grand total de plus de \$475,000,000. Ces résultats tiennent compte d'une réduction de \$8,280,000 dans les dépôts garantis qui totalisaient \$82,735,738 au 31 décembre 1964 et ne représentaient plus que \$74,455,429 en fin de 1965.

Les dépenses de leur côté se sont élevées à \$1,882,327, en hausse proportionnelle de 13.5 p.c. sur le chiffre de \$1,656,443 l'année précédente. Quant aux bénéfices d'opération, ils ont eux-mêmes pour la première fois dans l'histoire de notre société dépassé le chiffre de un million de dollars, ayant atteint \$1,011,535 contre \$963,718 en 1964. Après déduction des réserves et des impôts, le bénéfice net s'établit à \$543,535.12, en augmentation de \$32,817.09 par conséquent.

L'année 1965 a été marquée par une certaine crise de crédit à court terme à la suite de la déconfiture d'une compagnie de finance, dont les difficultés se sont répercutées.

Par réaction en chaîne, on a pu constater très rapidement les phénomènes suivants: transfert de certains dépôts vers les banques, retrait des placements américains, arrêt provisoire des émissions d'obligations des sociétés de finance, concentration sur le crédit bancaire, hausse du taux de l'intérêt sur les prêts tant à la consommation que sur garantie hypothécaire, etc. Il nous aurait été possible de suivre ce mouvement et payer un taux élevé pour obtenir des dépôts: cette politique eut même probablement été nécessaire si nos activités essentielles avaient été le prêt, le dépôt ou le crédit. Mais, si ces opérations sont les plus rémunératrices, elles sont loin, comme nous venons de l'indiquer, d'être ni les plus caractéristiques ni les plus importantes. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que l'économie a dû faire face à des resserrements de crédit généralisés. Pour des raisons très diverses cela s'est produit déjà au cours des derniers dix ans à la fois en 1957 et en 1959. A chaque reprise, nous avons préféré réduire nos engagements de façon à démontrer le plus clairement possible que l'intérêt de nos administrés devait passer avant toute autre considération.

L'importance que nous avons toujours attachée à la liquidité de notre portefeuille nous a rendu cette réduction relativement facile et aucune des mesures préconisées depuis quelque temps à ce sujet ne saurait nous causer d'embarras. En effet, de tous nos placements

au 31 décembre dernier, prêts hypothécaires compris, 25 p.c. consistaient en obligations du Canada et des provinces et en prêts à demande, 42 p.c. avaient une échéance d'une année ou moins et 68 p.c. une échéance de moins de trois ans. Ceci nous classe d'emblée parmi les plus conservatrices de toutes les sociétés de fiducie.

Au total le gain par action, après impôt, comparé à l'an dernier s'établit à \$181 contre \$170 d'après les seuls chiffres du bilan, à \$1.95 contre \$1.84 si l'on incorporait dans nos rapports les résultats du Sherbrooke Trust que nous n'avons

jamais consolidés.

Le dividende a été maintenu à \$1 par action par an, représentant par conséquent 55 p.c. des gains, déduction faite des réserves et des impôts, si l'on table sur \$1.81, 51 p.c. si le calcul porte sur \$1.95. Le conseil d'administration a cru préférable, pour le moment, de continuer cette politique très conservatrice à raison, d'une part, de l'expansion en cours, d'autre part, d'un certain mouvement législatif déjà amorcé depuis un an et qui devrait se préciser sous peu.

L'année 1965 a vu, en effet, cer-

taines modifications à la législation sur les sociétés de fiducie. La seule qui se reflète dans nos états financiers est toute favorable et consiste dans la modification apportée en octobre dernier à la Loi de l'impôt fédéral sur le revenu, les sociétés de fiducie étant maintenant autorisées à porter aux dépenses une réserve pour perte possible sur leurs prêts hypothécaires atteignant annuellement 1/2 p.c. du total de ces prêts au lieu de 1/4 p.c. d'après la limite antérieure.

Inscription en bourse

De son côté, la législature de la Province de Québec a modifié la Loi des compagnies de fiducie en permettant de subdiviser les actions jusqu'à un minimum de \$1 chacune en vue de les rendre plus facilement accessibles au public et cette orientation s'est manifestée à nouveau dans la loi constituant la

Caisse des Dépôts et Placements dont une disposition invite indirectement les sociétés de fiducie à faire coter leurs actions sur les bourses reconnues. Vos administrateurs avaient déjà envisagé cette inscription des actions à la bourse et ils étaient arrivés à une décision favorable depuis deux ans déjà, l'exécution en ayant été retardée par suite de l'existence de nos deux classes d'actions et des dispositions de certaines autres lois touchant les dividendes. Des démarches ont donc déjà été entreprises en vue de l'inscription de nos actions privilégiées à la Bourse de Montréal.

De deux bureaux, il y a dix ans, le Trust Général du Canada compte donc très bientôt dix, soit directement, soit par l'intermédiaire du Sherbrooke Trust, pour un total de 290 employés en regard de 84 en 1955. C'est grâce à ce personnel que la société continuera de progresser.



A chacun sa spécialité

Le meilleur soudeur du monde ne peut s'improviser barbier — pas plus qu'on ne s'improviser conseiller industriel. Les conseillers industriels du ministère de l'Industrie et du Commerce, connaissant à fond l'économie québécoise et ses possibilités, sont certainement les personnes les mieux qualifiées pour venir en aide aux industriels, fabricants ou commerçants.

Quels que soient les problèmes qui se posent au sein de leur entreprise — expansion, fusion, spécialisation, achats, marché intérieur, exportation — les

conseillers industriels sauront leur suggérer des solutions dynamiques et rentables.

Servant d'agents de liaison entre les groupements professionnels et les organismes gouvernementaux, les conseillers industriels jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en valeur de notre économie.

Ils sont vos spécialistes — n'hésitez pas à les consulter.

**Ministère de l'Industrie
et du Commerce—Québec**

